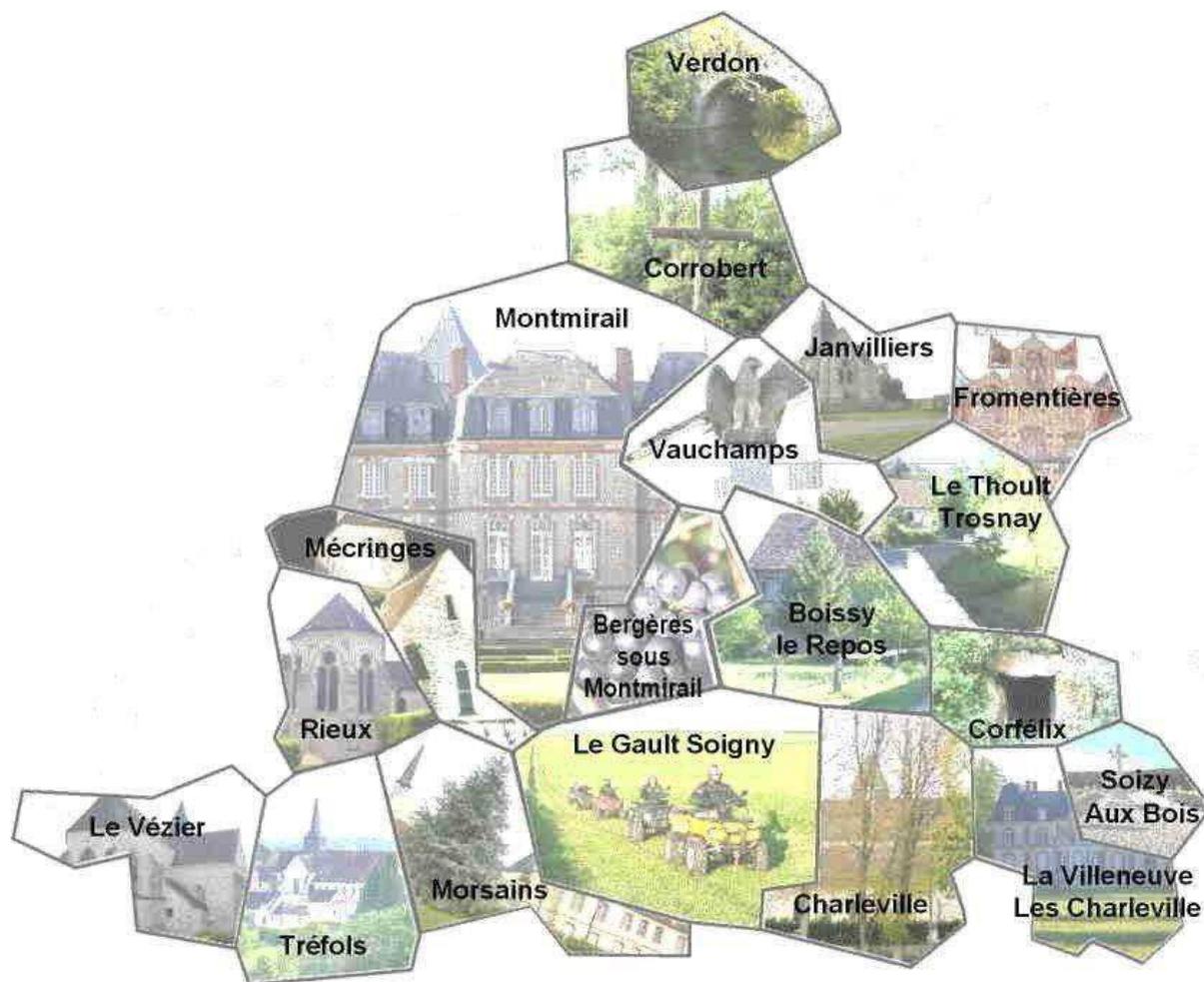




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE



RAPPORT D'ACTIVITES  
2017

# SOMMAIRE

## **I. BILAN ADMINISTRATIF 2017**

***I.1 – LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

***I.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

***I.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE***

***I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

***I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

## **II. BILAN FINANCIER 2017**

***II.1 – RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL***

***II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL***

***II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL***

***II.4 – LES BUDGETS ANNEXES***

**A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

## **III. BILAN DES ACTIONS 2017**

***III. 1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES***

**A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

***III. 2 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT***

**A – COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**B – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS ET RESEAUX D'EAU POTABLE**

**C – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX USEES**

**D – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX PLUVIALES**

**E – MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN**

***III. 3 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE LOGEMENT ET CADRE DE VIE***

***III. 4 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS***

**A – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

**B – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

**C – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT**

**D – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

***III. 5 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT  
PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE***

---

**A – ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**B – RESTAURATION SCOLAIRE**

**C – TRANSPORT SCOLAIRE**

**D – SERVICE ENFANCE**

***III. 6 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE***

---

***III. 7 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'ACTIONES SOCIALES***

---

***III. 8 – COMPETENCES FACULTATIVES***

---

**A – LOISIRS ET TOURISME D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**B – CONTINGENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

# I. BILAN ADMINISTRATIF 2017

## I.1 - LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rappel des compétences issues de la dernière modification des statuts (14 mars 2016) :

<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>	
<b>En matière d'aménagement de l'espace</b>	<b>En matière de développement économique</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et suivi d'une charte de Pays</li> <li>- Schéma de cohérence territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire</li> <li>- Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques</li> </ul>
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>	
<b>En matière d'environnement</b>	<b>En matière d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable</li> <li>- Contrat territorial</li> <li>- Création, entretien et gestion des installations d'eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assainissement collectif et semi collectif</li> <li>▪ Contrôle des assainissements autonomes</li> </ul> </li> <li>- Création, entretien et gestion des installations d'eaux pluviales d'origine urbaine</li> <li>- Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires : médiathèque, complexe sportif, maison des associations et de la culture</li> <li>- Construction, entretien et fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques</li> <li>- Activités périscolaires et extrascolaires : restauration scolaire, halte-garderie, accueils de loisirs sans hébergement, entrées piscines, cours de langues étrangères, cours et matériel informatique, transport et sorties pédagogiques</li> <li>- Transports scolaires : préélémentaire, élémentaire, secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle</li> <li>- Conventions nécessaires au bon fonctionnement de la compétence scolaire</li> </ul>
<b>En matière de logement et cadre de vie</b>	<b>En matière de voirie communautaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et suivi des programmes locaux de l'habitat</li> <li>- Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</li> </ul>
	<b>En matière d'actions sociales</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions favorisant l'emploi et l'insertion sociale : CLIC, mission locale, plateforme d'initiative locale</li> <li>- Transports en commun de proximité</li> </ul>
<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loisirs et tourisme d'intérêt communautaire : syndicat d'initiative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contingent du service incendie et secours</li> <li>- Création et animation d'un CISPD</li> </ul>

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoyait le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) aux Communautés de Communes à compter du 27 mars 2017. Les conditions d'exercice de cette compétence au niveau intercommunal n'étant pas réunies, les Communes membres ont usé de la faculté de s'y opposer qui leur était offerte, en délibérant contre ce transfert à la majorité qualifiée.

Les compétences de la CCBC n'ont pas évoluées en 2017. Le Conseil Communautaire a cependant proposé, par délibération du 26 septembre 2017, une mise à jour des statuts et une nouvelle rédaction des compétences, afin de mettre les statuts en conformité avec la législation récente (loi MAPTAM, loi ALUR, loi NOTRe, etc...). La CCBC possédant déjà de nombreuses compétences optionnelles et facultatives, cette proposition acceptée à la majorité qualifiée par les Communes membres, ne bouleverse pas le fonctionnement de la collectivité.

La mise à jour des statuts ayant été validée par arrêté préfectoral du 02 juillet 2018, le présent rapport reste élaboré en fonction de la classification des compétences issue des statuts du 14 mars 2016.

## ***1.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

Le périmètre de la CCBC n'a pas évolué en 2017. Les Communes de Margny, Champaubert, Baye et La chapelle sous Orbais, faisant partie de la nouvelle Communauté de Communes voisine des Paysages de Champagne, ont demandé à intégrer le périmètre de la CCBC dès le début de l'année 2017, en raison de la proximité de leur territoire, et du cadre de vie commun avec la CCBC. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable de principe sur cette demande en mars 2017, sous réserve des conditions économiques et patrimoniales liées à une éventuelle intégration de ces quatre nouvelles Communes. Le projet de ces Communes étant soumis à l'accord de leur Communauté de Communes et du Préfet, n'a pas abouti au cours de l'année 2017.

## ***1.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE***

La population totale a diminué de 0,4% sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les communes de Corfélix et Janvilliers enregistrent cependant la plus forte progression sur cette période.

COMMUNE	2016		2017		Evolution population totale
	Population municipale	Population totale	Population municipale	Population totale	
Bergères sous Montmirail	127	131	123	127	- 3,0%
Boissy le repos	209	211	218	220	-4,3%
Charleville	270	280	259	268	-4,3%
Corfélix	105	107	110	112	+4,7%
Corrobert	199	207	199	207	0,0%
Fromentières	385	393	381	389	-1,0%
Janvilliers	162	165	169	172	+4,2%
La Villeneuve les Charleville	122	123	118	119	-3,2%
Le Gault Soigny	539	550	542	553	+0,5%
Le Thoult-Trosnay	99	103	98	102	-0,9%
Le Vézier	198	201	197	200	-0,5%
Mécringes	186	191	188	193	+2,1%
Montmirail	3 691	3 768	3 640	3 716	-1,4%
Morsains	125	131	127	132	+0,8%
Rieux	187	191	191	195	+2,1%
Soizy aux Bois	167	168	173	174	+3,6%
Tréfols	153	156	156	159	+1,9%
Vauchamps	365	370	362	373	+0,8%
Verdon	198	207	205	214	+3,4%
<b>TOTAL CCBC</b>	<b>7 487</b>	<b>7 653</b>	<b>7 456</b>	<b>7 625</b>	<b>-0,4%</b>

## **I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire, dont le nombre de délégués est passé de 35 à 40 au cours de l'année 2017. La démission de M. Jean-Michel BRAY de ses fonctions de Maire et Conseiller municipal de la Commune de FROMENTIERES, et de Vice-président de la CCBC, en cours d'année, a entraîné l'obligation de revoir l'accord local sur la composition du Conseil Communautaire voté en 2013, afin de se conformer aux nouvelles règles de répartition prévues par l'article L5211-6-1 du CGCT. Le Conseil Communautaire a donc proposé un nouvel accord local par délibération du 18 mai 2017, entériné par arrêté préfectoral du 21 juillet 2017.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de délégués communautaires</b>	<b>Nom des délégués communautaires titulaires</b>
Bergères-sous-Montmirail	1	- Mme Delphine GOHIN
Boissy-le-Repos	2	- M. Gilbert MONDOLOT - M. Michel SMITH
Charleville	2	- M. Thierry LEBON - M. Thierry DURAND
Corfélix	1	- M. Philippe MARCY
Corrobert	1	- M. Alain CHARPENTIER
Fromentières	2	- M. René CONDETTE - M. Pierre CURFS
Janvilliers	1	- Mme Nicole LAURENT
La Villeneuve-les-Charleville	1	- CHAUVET Raymond
Le Gault Soigny	3	- M. Daniel JACQUIER - Mme Florence PELLETIER - M. Dany LEBOEUF
Le Thout-Trosnay	1	- M. François ROBIN
Le Vézier	1	- M. Jean-Marie COUSIN
Mécringes	1	- COSTELET Guillaume
Montmirail	16	- M. Etienne DHUICQ - M. Pascal POISSON - Mme Nathalie VERON - Mme Nelly GRIFFON - M. Jean-Paul BERNIER - Mme Marie-Claude HIMMESOETE - M. Michel DAUTEUIL - Mme Karine BOCQUET - M. Pascal THEISEN - Mme Yvonne THIMOND - M. Régis NOIZET - M. Pierre QUILLERE - Mme Micheline JACQUARD - M. Juan GARCIA - Mme Elisabeth MOUFFLIER - M. Jérémy ARAQUE
Morsains	1	- M. Philippe LEFEVRE
Rieux	1	- M. Laurent EPINAT
Soizy-aux-Bois	1	- M. Michel TELLIER
Tréfol	1	- M. Patrick VIE
Vauchamps	2	- Mme Danielle BERAT - M. Gabriel GUIOT
Verdon	1	- M. Pascal LAURENT

Les délégués sont issus de chaque Commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique et sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les Communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

Le Conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne en 2017, soit 7 fois au total, et a voté 98 délibérations, contre 100 l'année précédente.

## LE BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil communautaire en son sein, constitue l'organe exécutif de la CCBC. Il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le Conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il agit également en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil, et lui en rend compte. Le bureau est composé d'un président et de six vice-présidents, ayant chacun la charge d'un domaine de compétence particulier.

Composition du bureau en 2017 :

- Président de la CCBC : Monsieur Etienne DHUICQ.
- Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement : Monsieur Michel DAUTEUIL.
- Vice-président délégué à la voirie, au suivi des travaux, et à la sécurité des équipements : Monsieur Raymond CHAUVET.
- Vice-président délégué aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Monsieur Jean-Paul BERNIER.
- Vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, au développement durable et aux énergies nouvelles : Monsieur Patrick VIÉ.
- Vice-président délégué aux affaires culturelles et sportives, aux loisirs, au tourisme et à la communication : Monsieur François ROBIN.
- Vice-président délégué aux affaires économiques, à l'aménagement de l'espace, au logement, au cadre de vie et à l'action sociale : Monsieur Philippe MARCY a été élu par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2017, en remplacement de M. Jean-Michel BRAY.

Le bureau se réunit une fois par semaine.

## LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail et de réflexion qui ont un rôle consultatif (à l'exception de la Commission d'Appel d'Offres qui se prononce sur l'attribution des marchés publics). Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en Conseil communautaire.

	Nombre de Réunions 2015	Nombre de Réunions 2016	Nombre de Réunions 2017
Commission affaires scolaires	3	2	2
Commission développement économique	2	0	0
Commission environnement	2	1	1
Commission eau et assainissement	1	1	0
Commission affaires culturelles	2	1	1
Commission des finances	2	3	2
Commission travaux	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Commission d'appel d'offres	1	2	0

Les commissions se réunissent avant les Conseils communautaires pour débattre et émettre un avis sur les points à l'ordre du jour pour lesquels elles sont compétentes. Ce fonctionnement permet d'assurer un consensus fréquent en Conseil. Les dossiers importants à venir leur sont également soumis pour réflexion.

Le faible nombre de réunions de la commission d'appel d'offres s'explique par les seuils des marchés publics qui permettent en général à la CCBC de recourir à des procédures adaptées :

- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services en 2017.
- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux en 2017.

Il est rappelé que le Président a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 15 000 € HT, et le bureau a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 150 000 € HT. Le Président rend compte des décisions prises dans ce cadre à chaque conseil communautaire. Les marchés d'un montant supérieur font obligatoirement l'objet d'une délibération du Conseil communautaire, même s'ils ont été passés sous la forme d'une procédure adaptée.

## **I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

### **A – LES EFFECTIFS**

Les effectifs de la CCBC sont restés stables. Ils s'élevaient à 70 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour 71 postes pourvus, et 75 postes ouverts.

La différence entre le nombre d'agents et le nombre de postes pourvus s'expliquent par le fait que le Directeur de l'école de musique cumule un poste administratif à ½ temps, et un poste d'enseignant artistique également à mi-temps.

#### **Détail des effectifs (emplois pourvus) au 01/01/2017**

<b>Filière</b>	<b>Administrative</b>	<b>Technique</b>	<b>Sanitaire et sociale</b>	<b>Culturelle</b>	<b>Animation</b>	<b>Total</b>
<b>Agents titulaires</b>	5	22	2	1	14	44
<b>Agents non titulaires</b>	1	6	0	13	7	27
<b>Catégorie A</b>	1	0	0	0	0	1
<b>Catégorie B</b>	0	2	0	14	0	16
<b>Catégorie C</b>	5	26	2	0	21	54
<b>Temps complet</b>	5	21	2	1	8	37
<b>Temps non complet</b>	1	7	0	13	13	34
<b>Effectifs par filière</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>71</b>

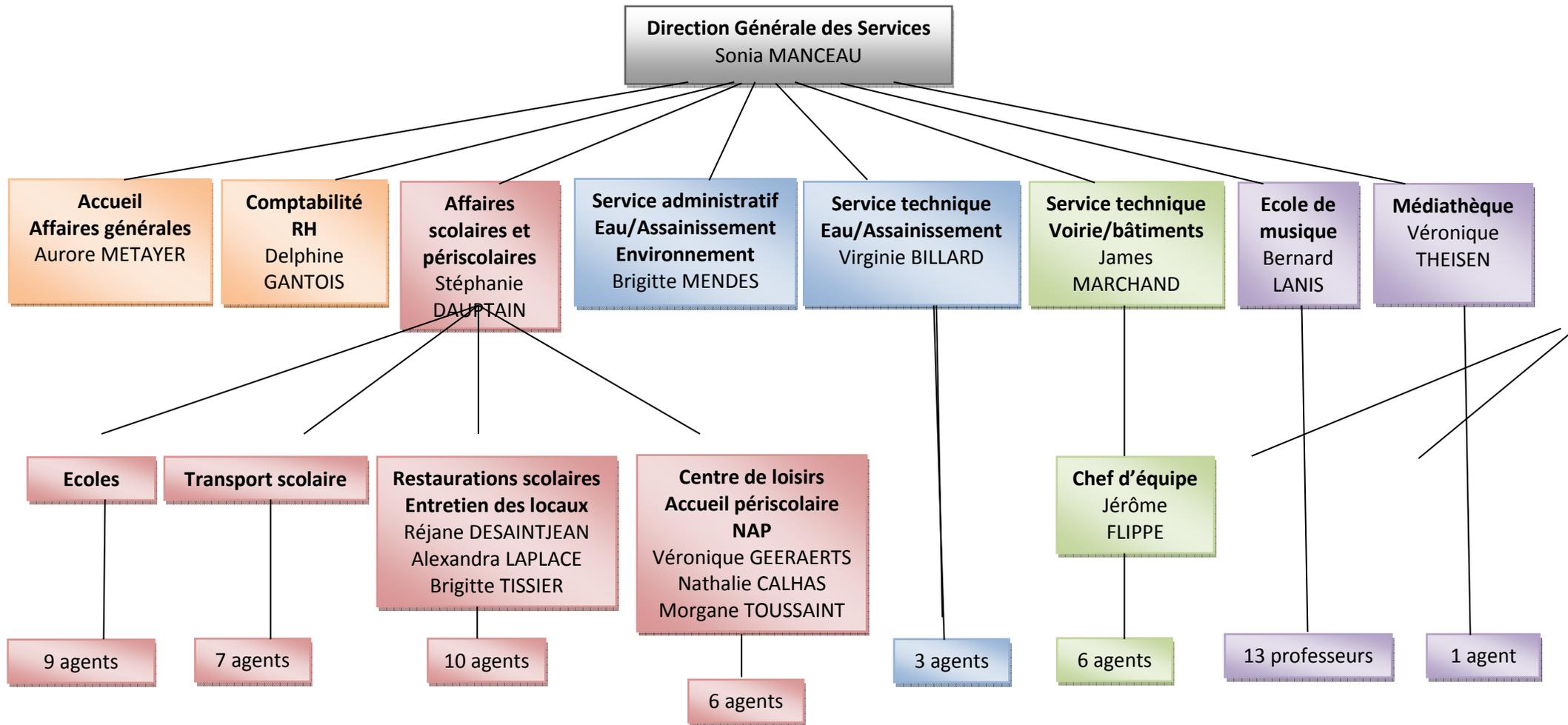
*Effectifs équivalent temps-plein : 47,4 ETP à 35H00 + 3,2 ETP à 20H00 (statut spécifique des assistants d'enseignement artistique)*

### **B – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mis en place depuis 2015, a orienté son action en 2017 sur la prévention :

- Des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les métiers liés à l'enfance : agents des services scolaires et agents d'animation. Les agents concernés ont bénéficié d'une formation de sensibilisation aux risques de TMS et la collectivité a décidé d'équiper peu à peu ces services en matériel ergonomique.
- Des risques professionnels liés au bruit dans les restaurations scolaires, ce qui a conduit à privilégier les double services chaque fois que possible, et à envisager des travaux d'amélioration acoustique à la cantine de Montmirail (réalisés en 2018).
- Des risques psychosociaux dans les transports scolaires.

## ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2017



## II. BILAN FINANCIER 2017

### II.1 – RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture 2016	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	440 804,27 €	408 438,51 €
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	460 470,82 €	1 115 405,81 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	-8 077,89 €	-205 210,39 €
<b>Excédent disponible</b>	<b>448 882,16 €</b>	<b>613 648,90 €</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif, cela signifie que la section d'investissement présente un excédent, une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de fonctionnement sur le budget général s'élève à un peu plus de 408 000 €. Il est en baisse de 7,3% par rapport à l'année précédente, soit - 32 000 €. Mais, si l'on déduit des résultats 2016, la recette exceptionnelle liée à la vente d'un terrain situé rue de la 3ème avenue à Montmirail, les résultats sont strictement comparables. Le résultat d'investissement de l'année présente un excédent cumulé de 1,11 millions d'euros € qui permet de couvrir le solde de restes à réaliser négatif de 910 000 €. L'excédent disponible, au titre des deux sections confondues, s'élève à près de 614 000 €.

### II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

#### A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	1 688 503	1 680 57	- 0,5%
012	Charges de personnel	1 782 152	1 838 146	+3,1%
014	Atténuations de produits	62 278	105 666	+69,7%
65	Autres charges de gestion courante	379 681	354 201	-6,7%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>3 912 614</b>	<b>3 978 570</b>	<b>+1,7%</b>
66	Charges financières	104 354	93 240	-10,7%
67	Charges exceptionnelles	270	427	+58,1%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 017 238</b>	<b>4 072 237</b>	<b>+1,4%</b>
042	Opérations d'ordre	261 620	241 183	-7,8%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 278 858</b>	<b>4 313 420</b>	<b>+0,8%</b>

Les dépenses totales de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,8% entre 2016 et 2017, soit moins que l'inflation qui s'est élevée à 1% sur l'année. Tous les chapitres de dépenses sont stables ou en baisse, mis à part les charges de personnel et les atténuations de produits.

Les charges à caractère général (Chap. 011) qui avaient déjà diminué de 4,4% l'année précédente, ont de nouveau baissé de 0,8% en 2017. Il est à noter que les cotisations versées aux organismes extérieurs ont été ré-imputées sur le chapitre des charges à caractère général en 2017 alors qu'elles étaient comptabilisées auparavant sur le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Sans cette modification comptable pesant pour environ 25 000 €, la baisse annuelle des charges à caractère général s'élèverait à 1,9%, soit un effort de réduction des dépenses de plus de 6% en deux ans.

Les charges de personnel (chap. 012) ont au contraire de nouveau augmenté de 3,1% en raison de :

- L'augmentation annuelle des cotisations sociales et patronales.
- Les avancements d'échelon ordinaire des agents.
- La refonte des grilles indiciaires avec revalorisation des indices, à compter du 1er janvier 2017.
- La revalorisation du point d'indice de 0,6% à compter du 1er février 2017.

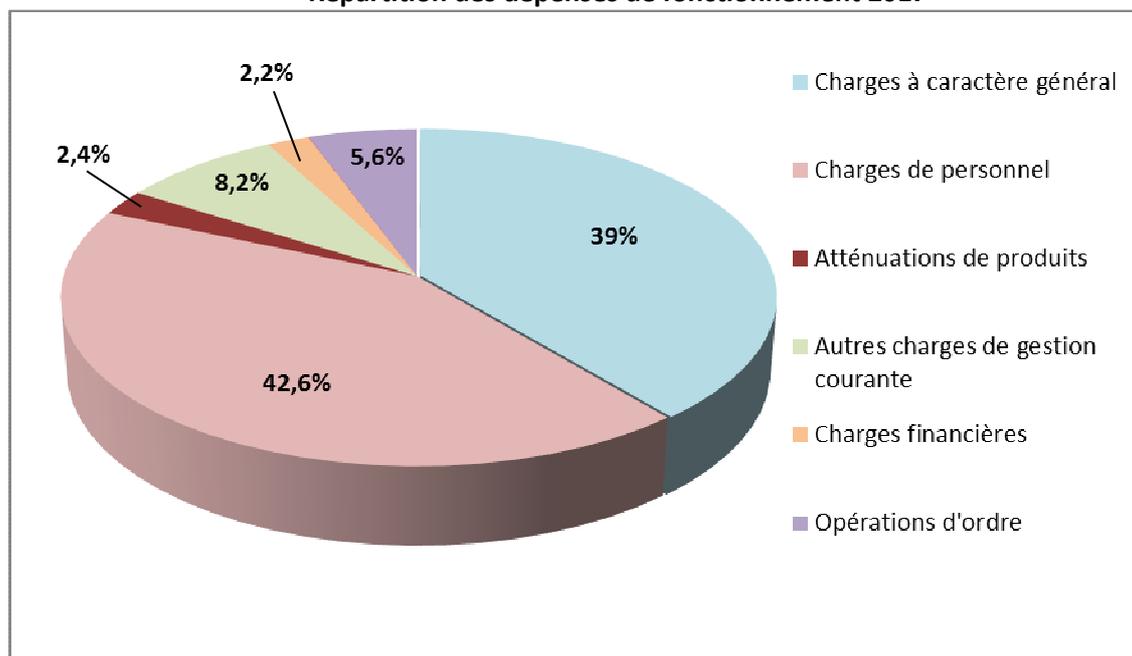
Ces différentes évolutions, totalement indépendantes de la politique de la collectivité, ont représenté environ 26000 € de charges supplémentaires sur l'année.

- La réforme générale du régime indemnitaire qui a pris effet au 1er janvier 2017, et pèse pour près de 6000 € annuel.
- L'augmentation de l'assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL, à hauteur de 24 000 €, suite au renouvellement du marché d'assurance.

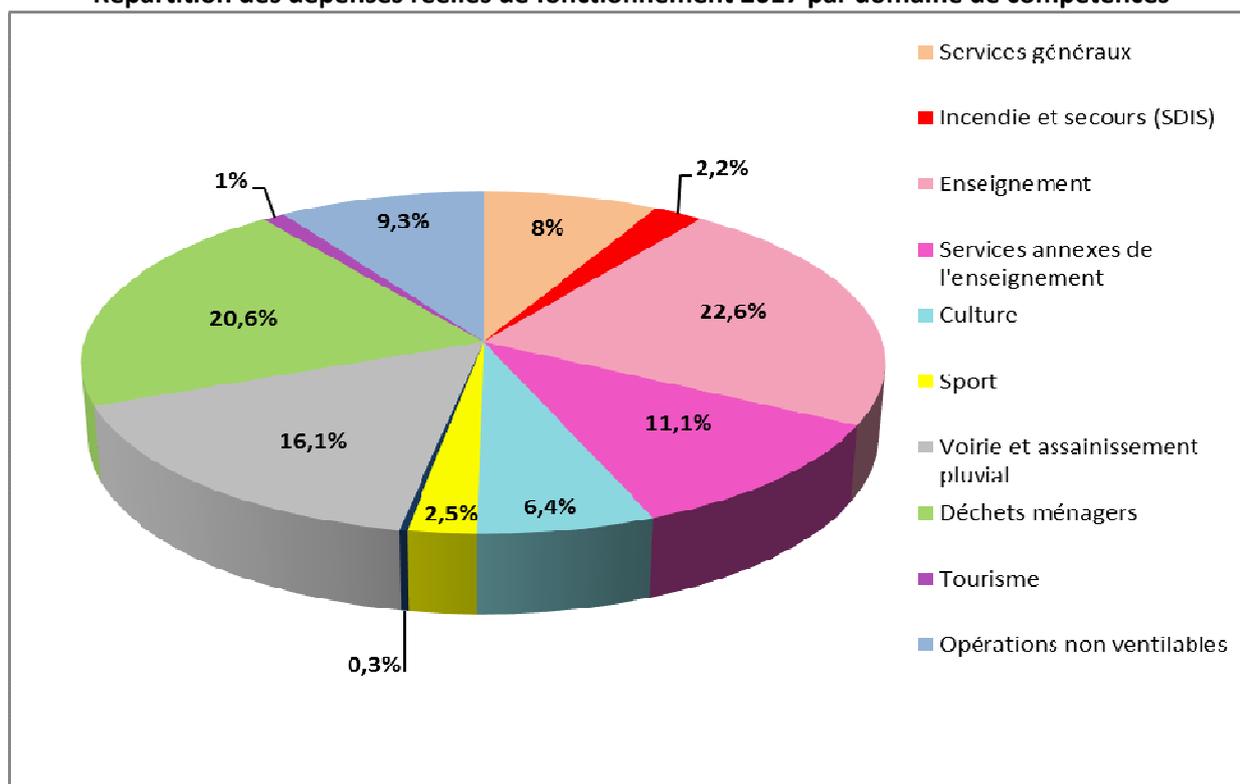
Les charges de personnel ont représenté 45% des dépenses réelles de fonctionnement en 2017.

Les atténuations de produits (Chap. 014), correspondent à la contribution de la CCBC au FPIC (fond de péréquation des recettes intercommunales et communales). Après avoir doublé l'année précédente, la contribution de la CCBC a de nouveau augmenté de 70% en 2017, et représente maintenant une dépense de plus de 100 000 € par an

**Répartition des dépenses de fonctionnement 2017**



## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2017 par domaine de compétences



La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par domaines d'actions n'a pas subi de modifications significatives par rapport aux années précédentes. Un tiers des dépenses réelles de fonctionnement est toujours consacré à l'enseignement et aux services annexes de l'enseignement, soit 1 370 000 €. Ce poste est suivi par les déchets ménagers pour 838 000 €, et la voirie pour 656 000 € (assainissement pluvial compris). 300 000 € ont été affectés à la culture et au tourisme, et près de 100 000 € au sport.

## B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	Evolution
70	Produits des services	485 217	514 706	+6,1%
73	Impôts et taxes	3 452 761	3 492 821	+1,2%
74	Dotations et subventions	607 356	616 291	+1,5%
75	Autres produits de gestion courante	7 911	3 316	-58,1%
013	Atténuations de charges	57 565	24 295	-57,8%
<b>Total recettes de gestion courantes</b>		<b>4 610 810</b>	<b>4 651 426</b>	<b>+0,9%</b>
76	Produits financiers	0	0	-
77	Produits exceptionnels	68 041	8 622	-87,3%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 678 851</b>	<b>4 660 048</b>	<b>-0,4%</b>
042	Opérations d'ordre	40 811	61 809	+51,5%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 719 662</b>	<b>4 721 857</b>	<b>0,0%</b>

Les recettes de fonctionnement sont restées globalement stables en 2017. Les dépenses réelles ayant quand même augmenté (+1,4%), alors que les recettes réelles ont au contraire légèrement diminué (-0,4%), l'épargne brute est en baisse de 12,5%, soit 588 000 €, contre 662 000 € en 2016. Le taux d'épargne brute diminue d'environ 2% par an depuis 2015, ce qui est une conséquence directe de la baisse des dotations.

#### Evolution du taux d'épargne brute :

- 16,2% en 2015
- 14,1% en 2016
- 12,5 % en 2017.

L'épargne nette est également en baisse de 16,6%. Elle s'établit en 2017 à 340 000 €, contre 408 000 € en 2016. Le taux d'épargne nette passe de 8,7% à 7,3%.

#### Les produits des services sont en augmentation de 6,1%. L'évolution concerne :

- Le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes qui ont été réévalués en fonction du temps de travail réel des agents concernés : + 8 000 €
- Les recettes d'accueil périscolaire et centre de loisirs. L'évolution positive est liée aux effectifs et au mini-camp, les tarifs n'ayant pas augmenté en 2017 : + 7 000 €.
- Les recettes de la restauration scolaire en hausse suite à l'augmentation des tarifs appliquée depuis septembre 2016 et à la hausse des effectifs : + 6 000 €.
- Les participations aux frais scolaires des Communes extérieures à la CCBC : + 4 000 €.

#### Les impôts et taxes augmentent de 1,2%, principalement grâce :

- Aux quatre taxes directes locales dont les taux ont été augmentés de 2% en 2017. L'augmentation des taux combinée à l'évolution des bases (+0,2%) a généré 40 000 € de recettes supplémentaires.
- Le produit de la TEOM a augmenté de 1,1%, soit + 10 000 €, suite à l'évolution des bases, le taux étant maintenu à 17% depuis 2013.
- La CVAE a également évolué de +3,7%, soit + 8 000 €.

Une grande partie des recettes fiscales supplémentaires a cependant été absorbée par la contribution de la CCBC au FPIC qui a augmenté de 43 000 €, comme vu supra.

	TH	TFB	TFNB	CFE	TEOM
Taux 2012	13,86%	13,17%	16,10%	8,86%	20,00%
Taux 2013	14,14%	13,43%	16,42%	9,04%	17,00%
Taux 2014	14,14%	13,43%	16,42%	9,04%	17,00%
Taux 2015	14,42%	13,70%	16,75%	9,22%	17,00%
Taux 2016	14,42%	13,70%	16,75%	9,22%	17,00%
Taux 2017	14,71%	13,97%	17,09%	9,40%	17,00%

Le FNGIR et les IFR sont stables. La redevance des mines diminue de 26%, soit – 12 000 €. La CCBC avait bénéficié en 2016 d'une subvention particulière de 15 000 € imputée sur la redevance des mines, pour la réalisation des travaux d'aménagement VRD à Janvilliers. Sans cette recette particulière, l'évolution de la redevance des mines s'établit à -5%.

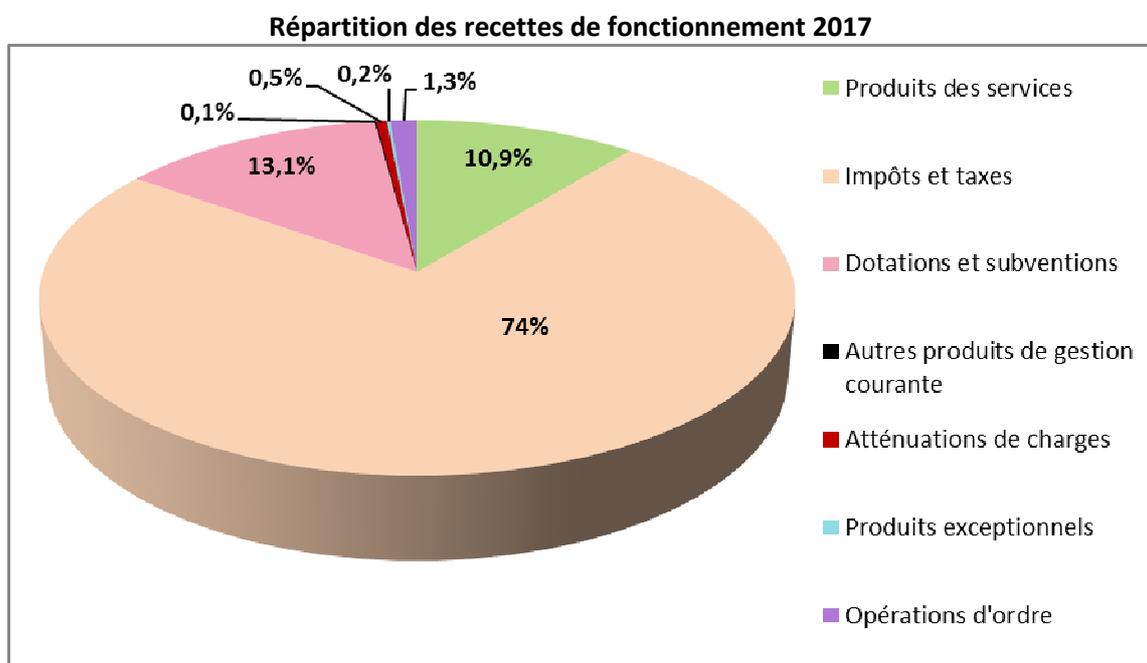
Les dotations et subventions sont en hausse de 1,5% malgré une nouvelle baisse de 60 000 € de la DGF, au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette nouvelle perte de recettes a été compensée par :

- La récupération d'une partie de la TVA (16,404%) sur les dépenses d'entretien des voiries et bâtiments, ce qui a généré 30 000 € de recettes en 2017.
- Les subventions reçues pour le soutien au tri sélectif et la reprise des matériaux en déchetterie qui ont augmenté de 15 000 €.
- Les subventions de la CAF pour le fonctionnement des services périscolaires, accueil de loisirs et NAP, en hausse de 20 000 € sur l'année.
- Les compensations d'exonérations fiscales qui ont augmentées de 8 000 €.

Les atténuations de charge ont diminué de moitié. Il y a en effet eu peu d'arrêts maladie supérieurs à 15 jours au sein du personnel de la CCBC, et seulement deux congés maternité.

Les produits exceptionnels sont faibles puisque la CCBC n'a pas vendu de terrain en 2017. Ils correspondent essentiellement à des remboursements de sinistre, et en particulier à la prise en charge d'un dommage entrant dans la garantie dommages ouvrage suite aux travaux d'agrandissement de l'école Fromentières (problème de descente d'eaux pluviales non raccordée par l'entreprise de gros œuvre).

Les opérations d'ordre ont augmenté de plus de 51% en raison de l'étalement des charges d'assurance dommages ouvrage pour la construction d'une nouvelle école maternelle à Montmirail.



La répartition des recettes de fonctionnement a peu changé en 2017. La fiscalité occupe une part de plus en plus importante (74% contre 73,2% en 2016 et 69,4% en 2015), alors que la part des dotations et subventions ne représente plus que 13% des recettes.

### **II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

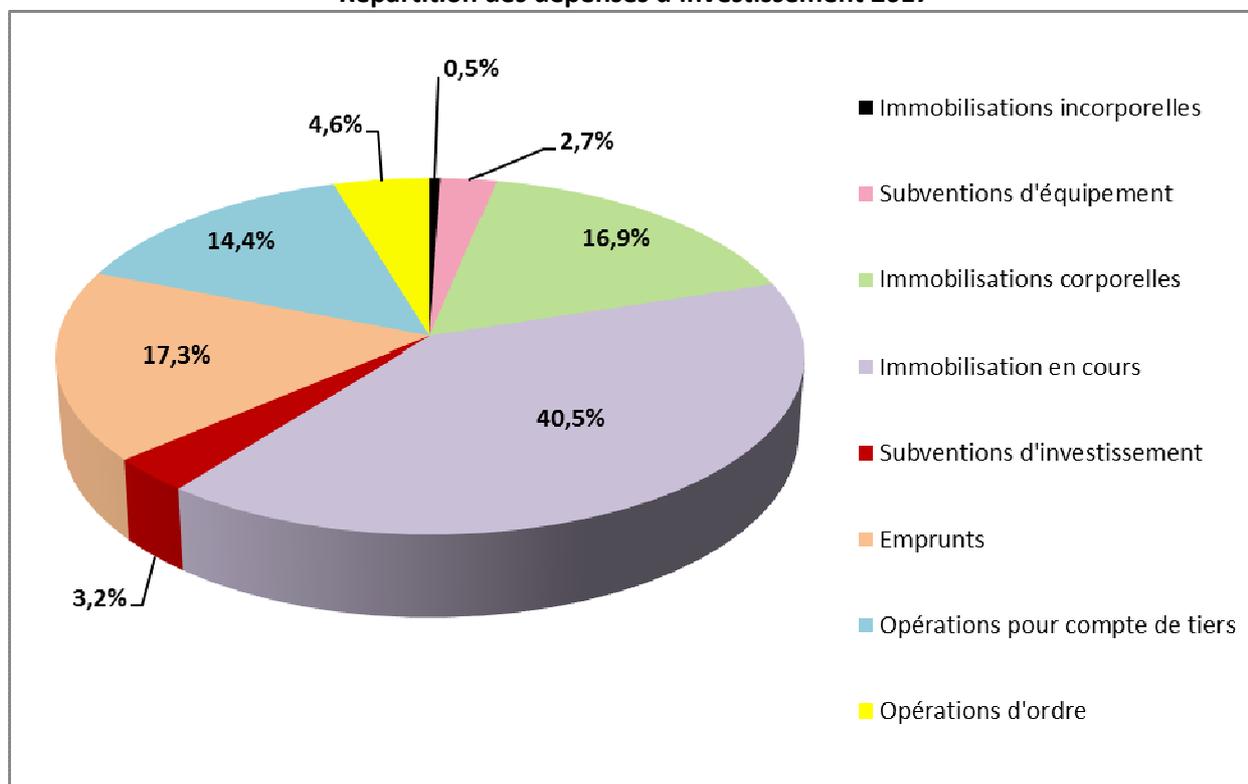
#### **A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chap.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>Evolution</b>
20	Immobilisations incorporelles	0	7 508	-
204	Subventions d'équipement	0	38 265	-
21	Immobilisations corporelles	289 791	242 729	-16,2%
23	Immobilisation en cours	1 300 248	581 250	-55,3%
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>1 590 039</b>	<b>869 752</b>	<b>-45,3%</b>
13	Subventions d'investissement	0	46 189	-
16	Emprunts	253 200	247 985	-2,1%
45	Opérations pour compte de tiers	506 831	206 263	-59,3%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 350 070</b>	<b>1 370 189</b>	<b>-41,7%</b>
040	Opérations d'ordre et patrimoniales	50 519	66 532	+31,7%
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 400 589</b>	<b>1 436 721</b>	<b>-40,2%</b>

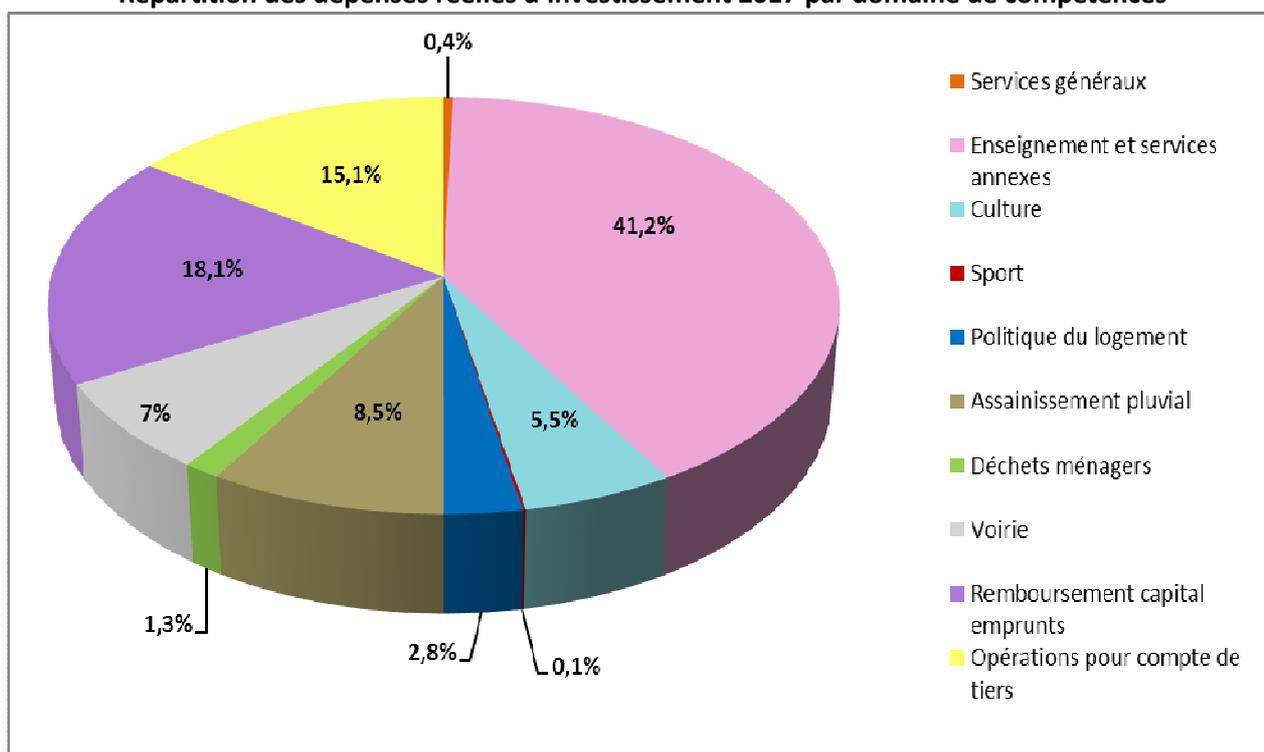
Le total des dépenses réelles d'investissement s'est élevé à plus de 1,37 millions d'euros, dont près de 900 000 euros pour les dépenses d'équipement, auxquels il faut ajouter 1,82 millions de restes à réaliser, c'est-à-dire de dépenses engagées mais non mandatées.

Le détail de ces dépenses d'investissement est précisé par domaine d'actions au chapitre III du présent rapport d'activités.

**Répartition des dépenses d'investissement 2017**



**Répartition des dépenses réelles d'investissement 2017 par domaine de compétences**



Comme en fonctionnement, le domaine de l'enseignement occupe une large part des investissements communautaires, soit 41,2% des dépenses réelles d'investissement. La part consacrée à la culture et au sport a augmenté et est passée de 1,4% à 5,6% des dépenses réelles d'investissement.

Les investissements en assainissement pluvial sont constants, tandis que ceux en voirie ont diminué, aucune grosse opération n'ayant eu lieu dans ce domaine en 2017.

Les opérations pour compte de tiers ont représentés 15,1% des dépenses réelles d'investissement, et la part du remboursement en capital des emprunts 18,1%.

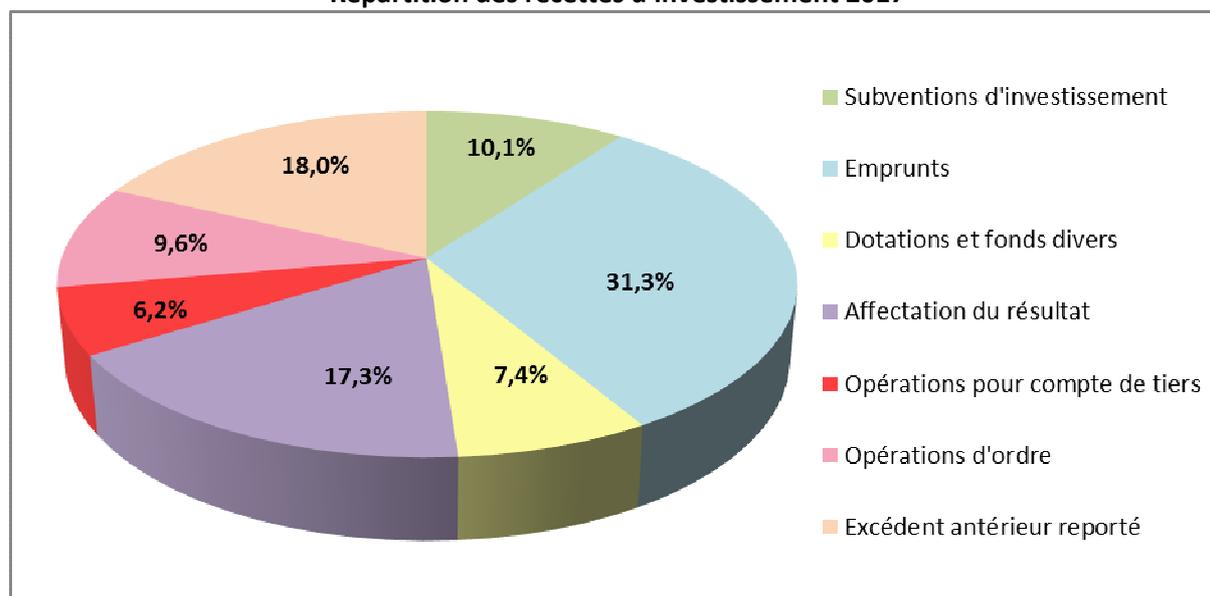
## B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2016	CA 2017	Evolution
13	Subventions d'investissement	192 039	257 891	+ 34,3%
16	Emprunts	0	800 000	-
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>192 039</b>	<b>1 057 891</b>	<b>+ 450,9%</b>
10	Dotations et fonds divers	221 567	188 206	-15,1%
1068	Affectation du résultat	395 197	440 804	+11,5%
45	Opérations pour compte de tiers	566 165	158 849	-71,9%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 374 968</b>	<b>1 845 750</b>	<b>+34,2%</b>
040	Opérations d'ordre et patrimoniales	271 328	245 905	-9,4%
002	Excédent antérieur reporté	1 214 763	460 471	-62,1%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 861 059</b>	<b>2 552 126</b>	<b>-10,8%</b>

Le détail des recettes réelles d'investissement est précisé par domaine d'actions au chapitre III du présent rapport d'activités.

Un emprunt de 800 000 € a été conclu pour le financement des travaux de construction d'une nouvelle école maternelle de Montmirail. L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élevait donc à un peu plus de 3,46 millions d'euros sur le budget général, avec une capacité de désendettement de 5,8 ans.

Répartition des recettes d'investissement 2017



## II.4 – LES BUDGETS ANNEXES

### A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

	Résultat de clôture 2016	Résultat de clôture 2017
Exploitation	39 860	79 610
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	286 319	262 885
Besoin de financement à couvrir après RAR*	- 224 477	- 216 322
<b>Excédent disponible</b>	<b>264 338</b>	<b>295 932</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat d'exploitation 2017 sur le budget eau a quasiment doublé par rapport à l'année précédente, pour atteindre près de 80 000 €. Cette augmentation est essentiellement due à une régularisation des recettes dues à la CCBC par la SUEZ, au titre de la vente d'eau en gros, pour 56 000 € HT.

L'excédent de la section d'investissement s'élevait à près de 263 000 €, et couvrait le solde des restes à réaliser déficitaire pour environ 46 000 €. L'excédent disponible sur le budget eau, à la fin de l'année 2017, s'établissait à environ 296 000 €, contre 264 000 € l'année précédente.

Les données d'exploitation du service de l'eau sont disponibles dans le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Le prix de l'eau et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élevait à un peu plus de 206 euros sur le budget eau, avec une capacité de désendettement de 9 mois. Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à un peu plus de 55 000 € pour l'année.

### B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

	Résultat de clôture 2016	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement (résultats antérieurs reportés compris)	29 741	52 626
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	- 72 311	- 29 875
Besoin de financement à couvrir après RAR*	- 279 019	- 196 502
<b>Excédent disponible</b>	<b>308 759</b>	<b>249 128</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de la section d'exploitation a augmenté de 77% par rapport à l'année précédente, soit + 23 000 €, en raison d'une hausse des recettes réelles de fonctionnement provenant :

- Des nouveaux abonnés de Janvilliers et Vauchamps.
- De la PFAC payée par les nouveaux abonnés de Janvilliers (2<sup>ème</sup> part) et de Vauchamps (1<sup>ère</sup> part), suite à la mise en service d'un réseau d'assainissement collectif dans ces communes.

La section d'investissement présentait un déficit cumulé proche de 30 000 €, lié aux subventions restant à percevoir pour les travaux d'assainissement à Janvilliers et Vauchamps. Ce déficit était largement couvert par le solde des restes à réaliser positif pour plus de 226 000 €. L'excédent disponible sur le budget assainissement, à la fin de l'année 2017, s'établissait à presque 250 000 €, contre un peu plus de 308 000 € l'année précédente.

Les données d'exploitation du service de l'assainissement sont disponibles dans le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public. Le prix de l'assainissement et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élevait à 1,22 million d'euros sur le budget assainissement, avec une capacité de désendettement en progression : 6,6 ans, contre 9,3 l'année précédente. Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à un peu plus de 55 000 € pour l'année.

### III. BILAN DES ACTIONS 2017

#### III. 1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES

##### A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La CCBC a bénéficié d'un accompagnement à l'élaboration de son projet de territoire par la DREAL Grand-Est et la DDT de la Marne, dans le cadre d'un appel à projets sur les centres-bourgs. Après l'élaboration du diagnostic du territoire et de la stratégie territoriale fin 2016, cet accompagnement a permis de construire un plan d'actions en mars 2017. La stratégie territoriale ainsi définie s'articule autour de 3 ambitions, déclinées en 10 axes stratégiques, ayant donné lieu à la définition de 16 actions potentielles à mettre en œuvre.

Ambitions	Axes stratégiques
Développer l'attractivité et le dynamisme du territoire	Assurer l'accès à une offre diversifiée et attractive de logements et de services
	Développer les filières économiques stratégiques d'avenir
	Structurer l'organisation du territoire et redynamiser le centre-bourg de Montmirail
	S'engager dans une démarche d'efficacité énergétique du territoire
Valoriser l'identité du territoire	Valoriser le patrimoine architectural et naturel
	Affirmer l'identité du territoire et définir une stratégie touristique
	S'inscrire dans la labellisation «petite cité de caractère»
Etre un laboratoire de transitions en milieu rural	Expérimenter de nouvelles formes de déplacement et d'accès aux services et au travail
	Expérimenter avec l'ensemble de la population les usages numériques
	Capitaliser sur les actions initiées par les entreprises motrices du territoire

Ce projet de territoire constitue une orientation à long terme. Les principaux axes développés dans ce cadre sur la fin de l'année 2017 ont été :

- Le développement de l'offre de logements, par le biais de l'OPAH porté par le PETER du Pays de Brie et Champagne (Voir § III.3 ci-après).
- L'engagement dans une démarche d'efficacité énergétique : la CCBC s'est ainsi associée volontairement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à l'échelle du PETER du Pays de Brie et Champagne, auquel elle a transféré cette compétence par délibération du 04 juillet 2017.
- L'affirmation de la place du tourisme dans le projet de territoire, par la création d'un Office de Tourisme (Voir § III.8 ci-après).
- L'engagement dans une démarche de participation citoyenne sur les usages du numérique : La CCBC a en effet adhéré en juillet 2017, à la Charte de participation du public proposée par le ministère de l'environnement, pour son projet d'aménagement numérique du territoire. Elle a pu bénéficier dans ce cadre d'un nouvel accompagnement de la DREAL, de la DDT, et de l'Association Citoyens et Territoires, afin de proposer en 2018, une nouvelle forme de participation citoyenne, sur cette thématique.

La politique d'aménagement de l'espace de la CCBC est menée en large partenariat et concertation avec le PETER du Pays de Brie et Champagne, auquel elle a transféré plusieurs compétences touchant à cette thématique, comme les autres EPCI en faisant partie (CCSSOM et CCSM), en vue de travailler sur un développement cohérent et harmonieux du territoire du sud-ouest marnais.

Le PETR du Pays de Brie et Champagne a lancé en mai 2017, la démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de tout son territoire. Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il constituera donc, une fois élaboré et approuvé, le document de référence de la CCBC et des EPCI voisins sur les questions d'aménagement du territoire.

Par ailleurs le PETR a signé en 2017 un contrat de ruralité avec l'Etat, la Région Grand-Est, le Département de la Marne, la Caisse des Dépôts, et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce contrat de ruralité a permis au territoire du PETR de bénéficier d'une enveloppe de 600 000 € supplémentaire par rapport aux lignes de financement classiques. L'attribution des subventions est faite en partenariat entre l'Etat et le PETR et la priorité est donnée aux projets structurants et/ou impactant le cadre de vie des habitants.

La CCBC a pu bénéficier de deux subventions au titre du contrat de ruralité en 2017 :

- 25 000 € pour le remplacement d'une chaudière au fuel, alimentant plusieurs sites et située à l'espace culturel André Guyot, par une chaudière gaz à condensation.
- 4 000 € pour le remplacement de l'éclairage vétuste du stade par un éclairage à Leds plus performant (réalisé en 2018).

## **B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Les compétences de la CCBC en matière de développement économique sont orientées en direction des zones d'activités, et des actions favorisant les activités économiques. Elle adhère dans ce cadre à l'association Sud-Ouest Marnais Initiative, dont la vocation est de favoriser la création ou le développement d'entreprises nouvelles sur son territoire. Cette plateforme apporte aux créateurs d'entreprises un soutien technique au montage de leur projet, une aide financière et un suivi. La cotisation de la CCBC à la plateforme s'est élevée à 0,10 € par habitant en 2017, soit 762,50 €.

### ***III. 2 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT***

---

#### **A – COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Depuis 2012, la CCBC travaille en groupement de commandes avec les collectivités voisines du territoire pour assurer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis la fusion des EPCI du territoire, le groupement est uniquement composé de la CCSSOM (coordonnateur) et de la CCBC.

Les marchés en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré en juillet 2017, pour accepter la mise en place d'un nouveau groupement de commandes avec la CCSSOM, en vue d'élaborer des marchés communs aux deux territoires. Cette stratégie a de nouveau permis de diminuer les coûts de collecte et de traitement à partir de janvier 2018.

L'organisation de la collecte selon les flux de déchets, les prestataires, les tonnages, les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, ainsi que le coût du service sont précisés et détaillés dans le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Le service, dont le coût global s'est élevé à environ 870 000 € en 2017, est intégralement financé par la TEOM, et par les subventions perçues pour le tri et la reprise des matériaux. Le taux de TEOM s'élevait à 17% et n'a pas augmenté depuis 2013,

Les seuls investissements réalisés en 2017 ont concerné :

- L'acquisition de bacs à déchets ménagers pour un peu plus de 6 000 €.
- Le solde de la mission de maîtrise d'œuvre, pour les travaux de mise en conformité de la déchetterie réalisés l'année précédente, pour un peu plus de 12 000 €.

L'étude lancée en groupement avec la CCSSOM l'année précédente, sur les possibilités de réduction des bio-déchets a suivi son cours en 2017. Les foyers ayant accepté de participer à l'expérience ont été équipés en mars 2017 d'un composteur, d'un lombriculteur, ou de poules, selon leur choix, et ont continué à peser leurs poubelles noires, jusqu'à la fin de l'année. Une dizaine de foyers ont été volontaires sur le territoire de la CCBC et ont principalement optés pour tester le composteur.

Les données chiffrées, ainsi recueillies, ont permis au groupement de déterminer en 2018, à l'issue de l'expérimentation :

- Quel volume de réduction des déchets permettent ses méthodes alternatives ;
- Quelle réduction des coûts entraînent-elles ;
- Quelle est la plus efficace.

Enfin le Conseil Communautaire a délibéré, le 05 décembre 2017, pour instaurer des tarifs pour les apports des professionnels en déchetterie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette évolution était nécessaire pour respecter la législation, et ne pas faire supporter les coûts de gestion des déchets professionnels aux particuliers, la déchetterie étant jusqu'alors intégralement financée par la TEOM. Les tarifs applicables sont les mêmes pour les déchetteries du territoire de la CCBC et de la CCSSOM :

- Métaux, tout-venant, gravats, matériaux de démolition et déchets verts : 25 € pour 1m<sup>3</sup> de déchets.
- Déchets diffus spécifiques : 50 € pour 0,5 m<sup>3</sup> de déchets.

## **B – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS ET RESEAUX D'EAU POTABLE**

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie sur la Commune de Montmirail, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la Commune de Le Gault Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat d'affermage en cours), et sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval, qui regroupait les communes de Mécringes, Morsains, Tréfols, Rieux et Le Vézier.

Le service en régie est assisté par LA LYONNAISE DES EAUX et la SAUR, qui interviennent dans le cadre de deux marchés de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. LDE intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault Soigny (sauf hameau de Soigny en affermage). SAUR intervient sur le périmètre de l'ancien SAEP de Bonneval, ce marché ayant été automatiquement transféré à la CCBC à la dissolution du syndicat.

Le reste du territoire est géré par LA LYONNAISE DES EAUX, par le biais d'un contrat d'affermage conclu en janvier 2010, pour une durée de 12 ans.

### **PRIX DE L'EAU EN 2017**

Le prix de l'eau a été fixé par délibération du 09 avril 2013 et n'a pas été augmenté depuis sur le secteur en régie (hors revalorisation semestrielle).

Décomposition du prix de l'eau - Secteur en régie :

- Abonnement annuel : 56,41 € HT.
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable : 1,3078 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix de 2,4052 € TTC /m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### Décomposition du prix de l'eau - Secteur affermé :

- Abonnement annuel LDE : 44,92 € HT
- Abonnement annuel CCBC : 10,38 € HT
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable LDE : 1,2654 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable CCBC (surtaxe) : 0,0519 € HT/m<sup>3</sup>, pour une base de 120 m<sup>3</sup>.
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix total de 2,413 € TTC/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le prix de l'eau est revalorisé tous les semestres par application d'une formule de révision identique sur l'ensemble du territoire.

#### DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE

Les données techniques concernant les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2017 de la CCBC sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2017 du délégataire.

#### PROTECTION DES CAPTAGES

La CCBC s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de protection règlementaire de tous les captages d'eau potable de son territoire, qui a permis de définir et de rendre opposable les périmètres de protection des ouvrages concernés. En 2017, seules les procédures de protection des sources de Le Thoult-Trosnay et du captage de Le Gault Soigny restaient à terminer.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des captages de Le Thoult-Trosnay a eu lieu en mai 2017. L'arrêté préfectoral de DUP a été délivré l'année suivante.

Par ailleurs le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération du 26 septembre 2017, les périmètres de protection proposés par l'hydrogéologue agréé pour le captage de Le Gault Soigny et demandé l'ouverture de l'enquête publique, et une subvention à l'AESN à cet effet.

#### INVESTISSEMENTS REALISES EN 2017

Objet	Montant en € HT
Remplacement réseau AEP rue de Louvois et du Puits Petit à Montmirail	126 474
Remplacement de branchements plomb	27 027
Remplacement de l'armoire de commande de la station de Morsains	15 905
Réhabilitation d'un regard de comptage à Le Vézier	15 630
Achat de compteurs	9 936
Mise en place d'un système de chloration à la station de Le Gault Soigny	4 250
Etablissement des périmètres de protection des sources de Le Thoult-Trosnay (DUP)	3 946
Extension du réseau AEP rue du canal à Corrobert	3 528
Installation d'un regard stabilisateur à Rieux	3 510
Achat de capteurs cibles	3 379
<b>TOTAL</b>	<b>213 858</b>

#### SUBVENTIONS PERÇUES EN 2017

Objet	Financier	Montant
Etablissement des périmètres de protection des sources de Le Thoult-Trosnay (DUP)	AESN	<b>4 134</b>

## **C – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D’EAUX USEES**

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hochecourt, l’Echelle le Franc, Courbeteaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts), de la Commune de Rieux, et de la Commune de Janvilliers qui disposent d’un assainissement collectif. Le périmètre du service a été étendu courant 2017 à une partie de la Commune de Vauchamps, qui est maintenant dotée d’un réseau collectif sous les rues de l’Eglise et de la Victoire, et d’une station de filtration plantée de roseaux d’une capacité de 400 E.H. La réalisation de la deuxième tranche du projet, qui permettra le raccordement du reste de la Commune à l’assainissement collectif, est prévue en 2019.

### **DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE**

Le service de l’assainissement est géré en régie. Les données techniques concernant les réseaux et les équipements, les opérations d’entretien, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l’assainissement collectif.

### **PRIX DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le prix de l’assainissement n’a pas été augmenté en 2017 (hors application de la formule de révision). Il s’élevait à 2,2814 € HT/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2017, plus un abonnement annuel de 19,80 € HT. S’ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l’agence de l’eau et la TVA, soit un prix de l’assainissement égal à 2,5095 € TTC du m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le prix de l’assainissement est revalorisé tous les semestres par application d’une formule de révision identique sur l’ensemble du territoire.

### **SPANC**

La CCBC est également compétente pour le contrôle des installations individuelles, dans le cadre du SPANC, sur le reste du territoire, qui est en assainissement autonome.

La CCBC a traité 26 demandes d’assainissement et délivré 112 certificats en 2017, contre 21 et 101 l’année précédente. L’activité du service est en légère hausse. Les contrôles d’assainissement individuel donnent lieu au paiement par les usagers d’une redevance de 100 € par contrôle.

### **PFAC**

La PFAC a été instaurée par la CCBC en juillet 2014, afin d’aider au financement des travaux d’assainissement collectif en projet. Elle a été fixée forfaitairement à 1 000 €, non assujetti à la TVA, et est payable en deux fois. Cette participation est perçue auprès de tous les propriétaires d’immeubles soumis à l’obligation de raccordement au réseau public d’assainissement visée à l’article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, et est due aussi bien pour les immeubles réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, que pour les immeubles préexistants à la construction du réseau.

La PFAC perçue en 2017 auprès des abonnés de Janvilliers, pour la seconde part, et auprès des nouveaux abonnés de Vauchamps pour la première part, a généré près de 46 500 € de recettes de fonctionnement.

### **INVESTISSEMENTS REALISES EN 2017**

L’opération principale réalisée en assainissement a été la fin de la première tranche des travaux d’assainissement collectif de Vauchamps, qui avaient démarré en 2016. Le montant total de l’opération s’est élevé à 909 455 € HT et a été financé à hauteur de 78,9 % par les partenaires suivants :

- AESN = 405 353 €
- Etat (DETR) = 162 000 €
- Commune de Vauchamps (Fond de concours) = 85 850 €
- Conseil Départemental de la Marne (Fond de péréquation de la TP) = 64 447 €

Objet	Montant en € HT
Solde travaux d'assainissement collectif à Vauchamps – 1 <sup>ère</sup> tranche	226 292
Réhabilitation de la station de Courbeteaux	23 000
Acquisition d'un hydro-cureur	11 800
Solde travaux d'assainissement collectif à Janvilliers	10 535
Raccordement réseau EU rue d'en Bas à Montmirail	10 072
Ancrage de la chambre à vannes du poste de relevage de Rieux	7 650
Etudes préalables aux travaux d'assainissement du Moncet à Rieux	5 896
Création réseau EU rue de la 3 <sup>ème</sup> avenue à Montmirail	5 448
Remplacement agitateur STEP	3 482
Acquisition d'une tondeuse	2 500
Création d'un regard rue Molotée à Montmirail	1 850
Acquisition d'un lave-linge pour la STEP	250
<b>TOTAL</b>	<b>308 775</b>

La CCBC a également essayé de mener à terme le projet de travaux d'assainissement collectif du hameau du Moncet, qui lui avait été transféré en 2014, à l'occasion de l'entrée de Rieux dans la Communauté de Communes. Ce projet, initialement estimés à 215 000 € HT pour la part travaux, a cependant dû être abandonné suite à une succession d'erreurs et de difficultés, antérieures à l'entrée de Rieux dans la CCBC, concernant le montage financier et le dossier technique transféré. Ces erreurs techniques ayant porté l'estimation des travaux à 520 000 € HT, les financeurs potentiels ont refusé leur soutien, en considérant que l'opération n'était pas viable au regard du faible nombre d'habitations à raccorder, et ont conseillé à la CCBC de conserver une solution ANC.

#### SUBVENTIONS PERÇUES EN 2017

Objet	Financier	Montant
Travaux d'assainissement de Janvilliers	DETR	28 000 €
Travaux d'assainissement de Vauchamps	AESN	140 305 €
	Conseil Départemental 51	62 099 €
	DETR	81 000 €
	Fond de concours Vauchamps	42 925 €
	<b>TOTAL</b>	<b>354 329 €</b>

#### D – CREATION, ENTRETIEN ET GESTION DES INSTALLATIONS D'EAUX PLUVIALES

L'entretien des réseaux d'eaux pluviales est géré en régie par la CCBC qui fait intervenir son propre personnel, ou des entreprises extérieures, en fonction de la nature des prestations à réaliser. Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'assainissement pluvial s'élèvent à 3 142 € TTC en 2017 (hors charges de personnel) et correspondent essentiellement au curage et à l'entretien des réseaux.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 116 492 € TTC, contre 211 147 € TTC l'année précédente. Ils comprennent essentiellement des travaux de création ou remplacement de réseaux, pose de caniveaux, création de regards.

##### Répartition des dépenses en € TTC par Commune concernée :

- Janvilliers : 50 045 € (solde de l'opération).
- Montmirail : 29 925 €
- Tréfols : 13 999 €
- Rieux : 10 554 €
- Mécringes : 6 072 €
- Morsains : 5 898 €

Les travaux d'assainissement pluvial réalisés par la CCBC sont financés par les Communes membres en bénéficiant, à hauteur de 50% du montant H.T, subventions déduites le cas échéant. Le montant total des fonds de concours perçus en assainissement pluvial en 2017 s'est élevé à 25 754 €.

## **E – MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant qui a pour objet :

- de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre,
- de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage,
- d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles,
- de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

La CCBC a fait le choix, dès 2014, de confier la future mise en œuvre du SAGE des 2 Morin, à un syndicat mixte regroupant l'ensemble des Communautés de Communes du territoire du SAGE. Le Conseil Communautaire a donc délibéré le 26 septembre 2017 pour approuver le périmètre, les statuts, et autoriser l'adhésion de la CCBC au SMAGE des deux Morin, le nouveau syndicat mixte fermé chargé de la mise en œuvre du SAGE. Le SMAGE a été créé par arrêté interdépartemental du 27 décembre 2017.

### **III. 3 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

L'OPAH menée à l'échelle du territoire du Pays de Brie et Champagne, et portée par le PETR, est entrée en phase opérationnelle en juillet 2017. Le COMAL-SOLIHA a été missionné par le PETR pour assurer le suivi animation de l'opération, qui comprend les missions suivantes :

- Information et mobilisation de la population.
- Mise en place de moyens de prise de contact faciles et adaptés.
- Information et mobilisation des professionnels et des partenaires.
- Conseils et assistance gratuite au montage de dossiers auprès des propriétaires.
- Gestion sociale de l'opération.
- Pilotage et coordination générale de l'opération.

Le COMAL a mis des permanences en place dans ce cadre, qui pour le territoire de la CCBC, ont lieu tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois, de 9H30 à 11H00 à la Mairie de Montmirail.

Les objectifs assignés à l'opération doivent permettre la rénovation de 561 logements sur l'ensemble du territoire du PETR en 3 ans, dont 516 logements de propriétaires occupants, et 45 logements de propriétaires bailleurs.

Afin de créer une dynamique suffisamment incitative pour remplir les objectifs assignés à l'opération, et de compléter les aides accordées par l'ANAH et la Région, chaque EPCI du territoire a accepté d'abonder un Fond commun d'intervention à hauteur de 27 € par habitant au total sur la durée de l'opération. La contribution au FCI s'est élevée à 5 € par habitant en 2017, soit 38 265 € pour la CCBC.

### **III. 4 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

## **A – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

### **NOMBRE D'INSCRITS ET FREQUENTATION**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Evolution</b>
Nombre d'inscrits	1 051	1 244	1 334	+7,2%
Dont emprunteurs actifs	466	480	520	+39%
Part des actifs / nombre d'inscrits	44,3%	38,6%	38,6%	-

Le nombre d'inscription a de nouveau augmenté de 7% en 2017. Le nombre d'inscrits fréquentant régulièrement la médiathèque et empruntant des documents, qui restait relativement stable les années précédentes, a également évolué à la hausse, soit + 39%.

Les inscrits actifs habitant le territoire de la CCBC représentent 85 % de la part totale d'inscrits actifs, contre 92 % en 2016. La répartition est également très proche sur l'ensemble des inscrits.

Les enfants (jusqu'à 14 ans) représente 42, % des inscrits et 56% des emprunteurs réguliers.

La médiathèque accueille le public 5 jours par semaine, avec 22 H hebdomadaires d'ouverture au public.

10 créneaux horaires sont réservés, 4 jours par semaine, à l'accueil des scolaires, avec mise en place d'ateliers spécifiques sur demande des professeurs.

La médiathèque a également mis en place des partenariats avec l'équipe d'animation des NAP, les crèches autour de l'heure du conte, le RAM, les centres de loisirs, le collège de la Brie Champenoise, des associations et la BDP.

## NOMBRE DE PRETS

	2015	2016	2017	Evolution 2017 - 2016
Nombre de prêts total	17 640	18 182	18 185	=
Dont prêts public individuel	12 936	13 482	13 160	-2,4 %
<i>Prêts aux adultes</i>	6 248	6 565	6 104	-7,0 %
<i>Prêts aux enfants</i>	6 688	6 917	7 056	+3,4 %
Part prêts individuels	73,3%	74,2%	72,4%	-2,4%
Dont prêts collectifs (scolaires, hôpital, dépôts...)	4 704	4 700	4 700	=
Part prêts scolaires et dépôts	26,6%	25,8%	25,8%	=

## ETATS DU FONDS PROPRE AU 31 DECEMBRE 2017

☞ 15 669 livres (8 853 pour adultes, 6 816 pour enfants), soit + 185 par rapport à 2016.

☞ 36 abonnements aux journaux et revues, dont 20 pour adultes et 16 pour enfants.

☞ 1 795 CD (+21) et 615 DVD (+ 49).

☞ Jeux de société

Le fond appartenant à la Médiathèque est complété par les documents prêtés par la bibliothèque départementale de la Marne (BDM), dont le catalogue est par ailleurs accessible en ligne.

Une mise en valeur du fond documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale.

La médiathèque comprend un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public et offre depuis 2016 deux nouveaux services sur place : prêts de liseuses et prêts de jeux de société.

## ANIMATIONS ORGANISEES EN 2017

- Exposition « Les lumières », en partenariat avec la BDM, du 25 mars au 22 avril 2017.
- Exposition « Calligraphie », en partenariat avec la BDM, du 03 mai au 10 juin 2017.
- Exposition « Poésie de papiers », en partenariat avec l'école de Fromentières, au mois de juin 2017.
- Exposition « Comme une bête en case », en partenariat avec la BDM, du 11 juillet au 31 août 2017.
- Atelier d'été « L'art de recycler les pages » du 25 au 28 juillet 2017.
- Exposition « Photographies : essais de tendresse » en partenariat avec l'Association Française de Massage pour Bébé » du 05 au 22 septembre 2017.
- Gouter-lecture autour du livre « Tout est possible » de Valérie Touraine, en partenariat avec l'Association Bien' Art.
- Exposition « Les livres c'est bon pour les bébés » en partenariat avec la BDM, en novembre et décembre 2017.
- Spectacle de Marionnettes de la Compagnie Sol' Etico le 15 novembre 2017
- Tapis-Lecture Gruffalo avec le RAM le 07 décembre 2017.

La médiathèque organise tous les derniers mercredis du mois « L'heure du conte », destinée aux enfants, qui est suivie d'un atelier en rapport avec le thème du conte. Une « heure du conte » à destination des bébés lecteurs a également été mise en place par une bénévole un samedi matin par mois.

Enfin la médiathèque a participé à la semaine bleue et au calendrier de l'Avent et est intervenue « hors les murs » à ces occasions.

## COUT DE LA MEDIATHEQUE – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	15 034	Produits des services	3 235
Charges de personnel	73 526	FCTVA	187
Charges exceptionnelles	23		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>88 583</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>3 422</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Concessions et droits similaires	1 595	FCTVA	393
Immobilisations corporelles	2 475		
<b>Total investissement</b>	<b>4 070</b>	<b>Total investissement</b>	<b>393</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>88 838</b>		

Le coût de fonctionnement de la médiathèque a diminué de 10,8% entre 2016 et 2017. La diminution provient d'un décalage dans les dépenses d'entretien des locaux remboursées à la Commune de Montmirail.

Le budget consacré à l'acquisition de documents s'est élevé à 11 770 € (+ 400 €)

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de matériel informatique, de mobilier et au renouvellement des licences pare-feu.

Le solde à financer s'élève à près de 89 000 €, contre 97 000 € en 2016.

## B – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

### COURS DISPENSES

L'école de musique a accueilli 78 élèves sur l'année 2017/2018 (contre 89 l'année précédente), soit 22 adultes, 18 adolescents de 13 à 18 ans, 32 enfants de 8 à 12 ans, et 6 enfants de 4 à 7 ans, répartis dans les cours suivants :

Cours	Effectifs
Piano classique	16 élèves
Batterie / Percussions	13 élèves
Guitare classique	10 élèves
Saxophone	9 élèves
Violon	9 élèves
Guitare électrique	7 élèves
Flute traversière	2 élèves
Clarinette	2 élèves
Trompette	2 élèves

Les classes de violoncelle, piano moderne Jazz, et basse n'ont pas pu être ouvertes en 2017/2018, faute d'élèves ou de professeur.

Ces cours sont complétés par une classe d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans (3 élèves), une classe d'initiation musicale pour les enfants de 6 à 8 ans (3 élèves) et des classes de formation musicale regroupant 38 élèves au total. Un atelier « musiques actuelles », permettant d'apprendre à jouer en groupe, est également proposé aux adolescents et les adultes.

Enfin, des échanges avec les harmonies municipales ont été mis en place afin de permettre aux élèves ayant déjà des bases de découvrir l'harmonie et d'apprendre à jouer en groupe. 7 élèves fréquentent toujours les XIII de Fromentières, et 1 élève l'Union Musicale de Montmirail. Les élèves mineurs participant aux harmonies bénéficient de la gratuité des cours de l'école de musique.

## MANIFESTATIONS ORGANISEES

Comme les années précédentes, l'école de musique a organisé :

- Un concert des élèves et des professeurs à l'église de Montmirail le 17 mars 2017.
- La fête de la musique sur la place Rémy Petit le 21 juin 2017.
- L'Audition de fin d'année dans la Salle Roger Perrin à Montmirail le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## EXAMEN DE FIN DE CYCLE

L'école de musique a de nouveau présenté des élèves aux examens de fin de cycle. Sur les 18 élèves présentés en 2017, 17 ont été reçus, dont 5 avec une mentions très bien, 5 avec une mention bien, et 7 avec une mention assez bien.

## TARIFS APPLICABLES A LA RENTREE 2017

Les tarifs n'ont pas augmentés en 2017.

Intitulé du cours	Durée hebdomadaire	Montant annuel élèves CCBC	Montant annuel élèves extérieurs CCBC
Eveil et initiation musicale (4 à 8 ans)	45 mn	96 €	159 €
Enfant : cours d'instrument + formation musicale	30 mn + 1 h 30 mn	378 €	516 €
Adulte : cours d'instrument seul	45 mn	291 €	402 €
Adulte : cours d'instrument + formation musicale	45 mn + 1h30 mn	465 €	567 €
Cours formation musicale seule	1 h 30 mn	201 €	267 €
Enfant : cours d'instrument supplém	30 mn	171 €	237 €
Adulte : cours d'instrument supplém	45 mn	246 €	312 €

## COUT DE L'ECOLE DE MUSIQUE - ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b> FONCTIONNEMENT </b>			
Charges à caractère général	11 521	Produit des services	29 471
Charges de personnel	115 400	Subvention de fonctionnement	9 700
Charges exceptionnelles	281	Atténuations de charges	978
<b>Total fonctionnement</b>	<b>127 202</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>40 149</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>			
Autres immobilisations corporelles	1 733	FCTVA	386
<b>Total investissement</b>	<b>1 733</b>	<b>Total investissement</b>	<b>386</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>88 400</b>		

Le budget de l'école de musique est resté stable.

Les dépenses d'investissement comprennent l'achat d'instruments et de projecteurs.

Le solde global à financer par la CCBC s'élève à 88 400 € pour l'année 2017 et reste stable.

## C – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT

La CCBC gère le complexe sportif de Montmirail, la salle de judo, ainsi que l'espace culturel André GUYOT, qui sont mis gratuitement à la disposition des associations du territoire.

### COÛT DU COMPLEXE SPORTIF – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	63 587	FCTVA	406
Charges de personnel	9 241		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>72 828</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>406</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Installations générales, aménagements	1 420	FCTVA	11 535
<b>Total investissement</b>	<b>1 420</b>	<b>Total investissement</b>	<b>11 535</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>62 307</b>		

Les dépenses de fonctionnement consacrées au stade et au gymnase ont augmenté de 17,5% entre 2016 et 2017, soit + 9 000 €, en raison de la hausse du coût de l'énergie, des dépenses engagées pour la régénération des terrains de foot, et du retraçage des lignes des autres terrains de sport

Le solde à financer pour cet équipement s'élève à 62 000 € contre 54 000 € l'année précédente.

### COÛT DU JUDO – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	5 806	FCTVA	311
Charges de personnel	2 947		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 753</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>311</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	0	FCTVA	0
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>8 442</b>		

Les dépenses de fonctionnement consacrées au judo ont diminué de 11,7% car l'entreprise de nettoyage des vitres a oublié ce site en 2017, ce qui a généré une économie involontaire de 1 000€. Par ailleurs les remboursements de charge à la Ville de Montmirail ont également diminué de 1 400 €, la CCBC réglant désormais ses propres factures de chauffage. Il n'y a pas eu d'investissement pour le judo en 2017.

Le solde à financer par la CCBC s'élève à peine à 8 500 €.

## COÛT DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ GUYOT – ANNÉE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	31 777	FCTVA	209
Charges de personnel	9 263		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>41 040</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>209</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	69 285	FCTVA	3 275
		Subventions	25 000
<b>Total investissement</b>	<b>69 285</b>	<b>Total investissement</b>	<b>28 275</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>81 841</b>		

Les charges de fonctionnement de l'espace culturel André Guyot ont augmenté de 23% entre 2016 et 2017, en raison de l'élagage des arbres de la Cour pour 2 200 €, et de la mise en place de couvre-joint en toitures pour 2 500 €. Les charges de personnel ont également augmenté de 4 000 €, en raison de remplacements faits par les agents sur d'autres services.

Les dépenses d'investissement correspondent au remplacement de la chaudière au fuel, par une chaudière gaz à condensation. Ce nouvel équipement performant a été subventionné à hauteur de 25 000 € par le contrat de ruralité et permet d'alimenter :

- La Maison des associations « Espace culturel André GUYOT » ;
- Le service périscolaire / CLSH « L'île aux Enfants » ;
- L'école de musique intercommunale EMI ;
- La crèche municipale « Les p'tites Hirondelles » ;
- Le gymnase scolaire de l'école élémentaire de Montmirail ;
- La restauration scolaire de l'école élémentaire de Montmirail.

Le solde à financer par la CCBC pour la Maison des associations s'est élevé à près de 82 000 € en 2017.

## D – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La CCBC intervient enfin dans le domaine sportif et culturel en subventionnant les associations présentant un intérêt pour le territoire, et en particulier celles encadrant les jeunes. Les subventions au secteur associatif ont diminué de 2,5%, car aucune subvention exceptionnelle importante n'a été votée attribuée en 2017.

La commission des affaires culturelles a décidé de ne plus subventionner le Club joie de vivre car cette association concerne surtout la Ville de Montmirail et relève plus du domaine social que sportif et culturel.

Une nouvelle association de majorettes « MAJO ALOA » est par contre entrée dans les associations subventionnées par la CCBC puisqu'elle remplit les critères.

Associations	Aides diverses	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Evolution
Avenir Montmirail	gymnase	630 €	615 €	1 000 €	+ 63%
Badminton	gymnase	405 €	570 €	675 €	+18%
Brie- Cyclotourisme	achat coupe	165 €	150 €	150 €	0%
Club des randonneurs		180 €	195 €	165 €	-15%
Cochonnet Montmirailais	Terrain de pétanque	150 €	640 €	300 €	-53%
Chant' Morin	Transport de matériel	1 750 €	1 750 €	1 900 €	+9%
Club joie de vivre		150 €	150 €	0 €	-
Entente sportive Le Gault Soigny		0 €	300 €	300 €	0%
Foyer Corrobert- Margny-Verdon	Gymnase et stade	800 €	800 €	800 €	0%
Judo Club	Dojo	1 560 €	1 500 €	1 500 €	0%
Les Hussards de Lasalle		0 €	500 €	245 €	-51%
Les XIII de Fromentières	Cours EMI gratuit pour les jeunes	630 €	660 €	675 €	+2%
Majo Aloa	Gymnase scolaire	-	-	405 €	-
MJC - Espace Loisir Culture	Espace culturel + location gymnase pour activités sportives	4 650 €	6 650 €	5 760 €	-13%
Requins du petit Morin		540 €	315 €	300 €	+5%
Sporting Club Montmirailais	Stade + gymnase + vestiaire + entretiens terrains	2 565 €	2 630 €	2 937 €	+12%
Tennis Club		2 080 €	1 488 €	1 168 €	-21%
Tir Club	EDF	200 €	230 €	305 €	+33%
Union Musicale	Cours EMI gratuit pour les jeunes + salle répétition	660 €	645 €	690 €	+7%
<b>TOTAL</b>		<b>17 115 €</b>	<b>19 788 €</b>	<b>19 275 €</b>	<b>-2,5%</b>

### **III. 5 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE**

#### **A – ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Le projet structurant de l'année 2017, dans le domaine scolaire, a été le démarrage des travaux de construction de la nouvelle école maternelle de Montmirail. Le futur bâtiment comprend 7 salles de classe, 2 salles de motricité, un accueil périscolaire, et une restauration scolaire sur place.

Cette opération s'élevé à 3 577 000 € HT au total (hors révision de prix), dont 3 115 000 € pour la part travaux. Elle est subventionnée à hauteur de 62,4 % :

- Commune de Montmirail (fond de concours) : 950 000 €
- Conseil Départemental de la Marne : 751 155 €,
- DETR : 400 000 €,
- CAF de la Marne : 83 722 €
- DSIL : 41 200 €
- Commune de Rieux (fond de concours) : 9 000 €

Soit, un solde à charge de la CCBC équivalent à 1 122 000 €, après récupération du FCTVA.

Suite à la vague d'attentats survenus en France depuis la fin 2015, la CCBC a également décidé de sécuriser les établissements scolaires en posant des films anti-flagrants sur les fenêtres et en réalisant d'autres adaptations mineures sur les bâtiments. Toutes les mesures ont été prises en concertation avec les services de la Gendarmerie et de l'Education Nationale. Les travaux de sécurisation ont coûté un peu plus de 20 000 € HT et ont été subventionnés à 80% par l'Etat.

D'autres décisions importantes ont été prises par le Conseil Communautaire dans le domaine scolaire en 2017, et notamment :

- La fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Fromentières en une seule école primaire, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018. Cette décision a été prise suite au départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire, ce qui permet d'avoir une direction unique, la maternelle et l'élémentaire étant situées dans le même bâtiment.
- Le retour à la semaine d'enseignement de 4 jours a été décidé par le Conseil Communautaire par délibération du 05 décembre 2017. Cette nouvelle modification des rythmes scolaires a pris effet en septembre 2018.
- L'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires de Montmirail, des élèves des Communes de Dhuy et Morin en Brie, Rozoy-Bellevalle, Vendières et l'Epine aux Bois. Cette décision a également pris en décembre 2017, sur demande des communes concernées, et a pris effet à la rentrée scolaire 2018/2019.

#### REPARTITION DES EFFECTIFS A LA RENTREE 2017

<b>ECOLES MATERNELLES</b>	<b>Effectifs totaux</b>	<b>Effectifs CCBC</b>	<b>Hors CCBC</b>
Maternelle Montmirail	124	107	17
Maternelle Fromentières	45	45	0
Maternelle Le Gault Soigny	25	25	0
Maternelle Lachy	20	10	10
<b>Total Maternelles</b>	<b>214</b>	<b>187</b>	<b>27</b>
<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>	<b>Effectifs totaux</b>	<b>Effectifs CCBC</b>	<b>Hors CCBC</b>
Elémentaire Montmirail	254	226	28
Elémentaire Fromentières	92	92	0
Elémentaire Charleville	32	22	10
Elémentaire Le Gault Soigny	45	45	0
<b>Total élémentaires</b>	<b>423</b>	<b>385</b>	<b>38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>637</b>	<b>572</b>	<b>65</b>

Le total des effectifs a diminué de 64 élèves entre la rentrée scolaire 2016 et celle de 2017. Les écoles élémentaires ont perdu 30 élèves et les écoles maternelles en ont perdu 34. Cette évolution négative est en partie liée à la démographie, et en partie liée à la réforme des rythmes scolaires. Certaines familles ont en effet fait le choix de rejoindre l'école privée Jeanne d'Arc, qui a maintenu 4 jours d'enseignement par semaine, comme l'autorisait la loi pour les établissements privés.

La part des élèves de la CCBC a légèrement augmenté pour passer de 88% des effectifs en 2016 à presque 90% en 2017.

## COÛT DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA CCBC PAR ÉLÈVE

nombre d'élèves en maternelle (Hors école extérieure de Lachy)	194	nombre d'élèves en élémentaire	423
Eau	12,15	Eau	7,65
EDF	22,03	EDF	41,36
Combustible	58,07	Combustible	22,20
Alimentation	0	Alimentation	0
Pharmacie	0,96	Pharmacie	0,45
Fourniture entretien	29,15	Fourniture entretien	12,82
Petit équipement	5,32	Petit équipement	3,61
Fournitures scolaires	40,68	Fournitures scolaires	48,11
Entretien bâtiments, assurance, maintenance	38,35	entretien bâtiments, assurance, maintenance	60,87
Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine)	32,03	Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine)	54,84
Charges de personnel	1 184,68	Charges de personnel	225,75
Services supports	48,57	Services supports	48,57
<b>TOTAL / élève - Ecoles maternelles</b>	<b>1 471,98</b>	<b>TOTAL / élèves - Ecoles élémentaires</b>	<b>526,24</b>
<i>Coût 2016 pour mémoire</i>	<i>1 229,22</i>	<i>Coût 2016 pour mémoire</i>	<i>499,35</i>
<b>COÛT TOTAL 2017 A LA CHARGE DE LA CCBC : 508 163,64 €</b>			

Le coût de fonctionnement est en hausse de 19,7%, par élève scolarisé en maternelle, et de 5,4% par élève scolarisé en élémentaire. La hausse du coût des élèves provient de la baisse des effectifs constatée supra, puisque des charges sensiblement équivalentes (+ 4 000 € seulement sur l'année) sont réparties sur un plus petit nombre d'élèves.

Le coût de fonctionnement sert de base à la récupération des charges de fonctionnement en année n+1, sur les communes extérieures à la CCBC, qui ont des élèves scolarisés sur le territoire de la CCBC suite à des dérogations.

Il est également utilisé pour calculer la dotation attribuée à l'école privée Jeanne d'Arc, qui s'est élevée à 137 579,34 € pour l'année scolaire 2017/2018, contre 103 406,40 € pour l'année scolaire 2016/2017. L'augmentation provient à la fois de l'évolution du coût des élèves, et de l'évolution des effectifs de l'école Jeanne d'Arc soit + 7 élèves de la CCBC en maternelle, et + 18 élèves de la CCBC en élémentaire.

### VOYAGES ET PROJETS SCOLAIRES

La CCBC a participé au financement :

- D'une classe de découverte du milieu marin organisée du 29 mai au 02 juin 2017, à Tourlaville dans la Manche, pour les élèves de CE1 et CE2 de l'école élémentaire de Montmirail, à hauteur de 3 800 €.
- D'une classe sportive organisée du 15 au 19 mai 2017 à la base de loisirs de Vieilles Forges dans les Ardennes, pour les élèves de CM2 de l'école Jeanne d'Arc, à hauteur de 1 700 €.
- D'une classe multisports organisée du 03 au 07 juillet 2017 au lac du Der, pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Fromentières, à hauteur de 4 400 €.

### SUBVENTIONS VERSEES

La CCBC a versé les subventions suivantes en 2017 dans le cadre des affaires scolaires :

- ⇒ 2 173,60 € au total, en direction des coopératives scolaires, soit 3,80 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 556,20 € au total, aux différentes associations de parents d'élèves du territoire, soit 0,60 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 200 € à l'association de prévention routière.

## **PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2017**

### Ecole maternelle de Montmirail :

- Mobilier : 2 179 € HT
- Ordinateur : 849 € HT

### Ecole maternelle de Fromentières :

- Equipements ergonomiques pour adaptation d'un poste de travail : 1 543 € HT

### Ecole maternelle de Le Gault Soigny :

- Mobilier : 262 € HT

### Ecole élémentaire de Montmirail :

- Solde des travaux de construction des sanitaires et rénovation de la cour réalisés en 2016 : 61 937 € HT
- Rénovation de deux salles de classe (Faux-plafond, éclairage, ventilation, peinture) : 18 878 € HT
- Pose de films anti-flagrants : 6 993 € HT
- Matériel informatique (ordinateurs, vidéoprojecteurs et imprimante) : 5 529 € HT
- Mobilier : 4 327 € HT
- Mini-but de basket mural : 408 € HT

### Ecole élémentaire de Fromentières :

- Pose de films anti-flagrants : 9 571 € HT
- Création d'un réseau d'assainissement pluvial : 3 927 € HT. Ces travaux font suite à la découverte d'un sinistre de nature décennale, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école Fromentières (descente d'eaux pluviales non raccordée par l'entreprise de gros œuvre), et ont été entièrement remboursés par l'assurance dommages ouvrage.
- Remplacement du photocopieur : 2 290 € HT

### Ecole élémentaire de Le Gault Soigny :

- Pose de films anti-flagrants : 1 891 € HT
- Matériel informatique (ordinateur et lecteur DVD) : 869 € HT
- Mobilier : 411 € HT

### Ecole élémentaire de Charleville :

- Ordinateur portable et imprimante : 853 € HT

## **B – RESTAURATION SCOLAIRE**

Le service de restauration scolaire de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise est composé de 3 sites :

- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui reçoit également les élèves demi-pensionnaires de l'école maternelle de Montmirail, et les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi. Cette structure est ouverte au personnel de la CCBC et aux enseignants. Ce site accueille environ 170 enfants en période scolaire, et une trentaine d'enfants les mercredis et pendant les vacances.
- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école, soit environ 95 enfants.
- La cantine de l'école de Le Gault Soigny, qui accueille aussi les élémentaires et les maternelles, dans la salle Garlande mise à disposition par la Commune, soit environ 60 enfants, avec des effectifs en hausse.

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines par la société ELIOR, titulaire du marché en cours depuis la rentrée 2016/2017.

## COÛT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE MONTMIRAIL – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	75 510	Produits des services	94 452
Charges de personnel	106 747	FCTVA	111
		Atténuations de charges	7 718
<b>Total fonctionnement</b>	<b>182 257</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>102 281</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Mobilier	1 001	FCTVA	183
<b>Total investissement</b>	<b>1 001</b>	<b>Total investissement</b>	<b>183</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>80 794</b>		

Les charges à caractère général ont augmenté de 3,8%. L'évolution des dépenses concerne :

- L'achat des repas, mais ce poste est compensé par une évolution identique de recettes correspondantes.
- Les vérifications des équipements de sécurité contre l'incendie, imputées deux fois sur le budget 2017, en raison d'un retard dans l'intervention du prestataire en 2016.
- L'entretien du bâtiment et des équipements avec notamment le remplacement d'éclairage défectueux et la réparation du lave-vaisselle.

Les recettes de fonctionnement restent stables.

Les investissements réalisés en 2017 correspondent à l'achat de mobilier.

Le solde à financer sur ce service est passé de 77 000 € à près de 81 000 €, soit + 4,9%.

## COÛT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	36 989	Produits des services	56 272
Charges de personnel	32 142	Atténuations de charges	1 020
<b>Total fonctionnement</b>	<b>69 131</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>57 292</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	0	Recettes d'équipement	0
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>11 839</b>		

Le coût du service est stable avec un solde à financer en légère diminution. Les recettes de fonctionnement progressent un peu plus vite que les dépenses de fonctionnement.

## COÛT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	21 258	Produits des services	21 470
Charges de personnel	26 655		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>47 913</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>21 470</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	0	Recettes d'équipement	0
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>26 443</b>		

Les charges à caractère général ont augmenté de 31% entre 2016 et 2017, soit + 5 000 €, car la CCBC a remboursé les frais d'occupation de la salle Garlande pour deux années. Le solde à financer par la CCBC s'élève à un peu plus de 26 000 €.

## TARIFS 2017

Les tarifs n'ont pas augmentés en 2017. Deux tarifs différents sont applicables en fonction du temps de pause méridienne (plus court sur les écoles de Le Gault Soigny) et du temps de prise en charge des enfants, différenciée selon les modes d'organisation des NAP.

TRANCHE	Tarif Pause méridienne ≤ 1 H	Tarif Pause méridienne > 1 H
TRANCHE 1 (revenu mensuel < 1500 €)	3,40 €	4,20 €
TRANCHE 2 (revenu mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €)	3,50 €	4,30 €
TRANCHE 3 (revenu mensuel > à 3 000 €)	3,70 €	4,50 €
FREQUENTATION OCCASIONNELLE AU TICKET	4,20 €	5,00 €

## C – TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne désormais le service, avec la région Grand-Est, qui a repris la compétence transport scolaire, dépendant auparavant du Département, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le transport est assuré par le biais d'un marché passé par la région auprès du transporteur privé, REGNAULT AUTOCARS, et le Syndicat SIS de Sézanne. La CCBC participe au financement, à hauteur de 10% des frais engagés par la Région. Elle assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 7 agents à temps non complet. La CCBC récupère une partie des charges générées par le service transport scolaire (participation au transport, frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

## COÛT DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b> FONCTIONNEMENT </b>			
Charges à caractère général	47 109	Produits des services	3 300
Charges de personnel	103 612	Subventions de fonctionnement	19 704
		Atténuations de charges	630
<b>Total fonctionnement</b>	<b>150 721</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>23 634</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>			
Dépenses d'équipement	0	Recettes d'équipement	0
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>127 087</b>		

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3 000 € et les recettes ont diminué de près de 5 000 €, soit + 8 000 € de financement pour la CCBC. Les évolutions proviennent principalement :

- De l'augmentation des charges de personnel : + 6 000 € en raison de remplacements faits par les agents du service transport sur d'autres services.
- Des subventions de fonctionnement en baisse de près de 6 500 €. Le département de la Marne a versé en 2017 le solde de la subvention 2015/2016 pour l'accompagnement dans les transports scolaires. La CCBC n'a pas été du tout subventionnée à ce titre pour l'année 2016/2017, la Région ayant repris la politique de soutien à partir de l'année scolaire 2017/2018.
- Enfin les atténuations de charge ont diminué de 2 000 €.

## D – SERVICE ENFANCE

Le service enfance comprend à la fois un service périscolaire permettant l'accueil et la garde des enfants le matin et le soir, et un centre de loisirs sans hébergement. Les NAP (Nouvelles activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires) sont également rattachées à ce service. Il est composé de trois structures d'accueil, une à Montmirail, une à Fromentières et une à Le Gault Soigny. Les structures de Fromentières et Le Gault Soigny ne fonctionnent que pour l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Le service est financé par la participation des familles, et les subventions de fonctionnement de la CAF versées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le CEJ a été renouvelé en 2016 pour une durée de 4 ans.

Le centre de loisirs « L'île aux Enfants » a organisé pour la troisième année consécutive un mini-camp, qui a permis à 36 enfants de 8 à 12 ans, de partir pendant 5 jours à Bar sur Seine au mois de juillet, pour un tarif de 300 € tout compris.

Par ailleurs, le CLSH s'est de nouveau délocalisé au complexe sportif de Montmirail au mois de juillet 2017, afin d'offrir aux plus grands un centre de vacances axé sur des activités sportives. Ces activités ont été organisées en partenariat avec le Tennis Club, le Sporting Club Montmirailais, L'Avenir Basket Montmirail et le Cochonnet Montmirailais.

### EFFECTIFS MOYENS 2017

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans	Total
<b>Service périscolaire de Fromentières</b>			
Effectifs moyens le matin	19	5	24
Effectifs moyen le soir	16	8	20
<b>Service périscolaire de Le Gault Soigny</b>			
Effectifs moyens le matin	5	7	12
Effectifs moyen le soir	5	6	11
<b>Service périscolaire de Montmirail</b>			
Effectifs moyens le matin	10	31	31
Effectifs moyen le soir	8	6	14
<b>Centre de loisirs de Montmirail</b>			
Mercredis	10	20	30
Vacances de la Toussaint	10	15	25
Vacances de Noël	7	15	20
Vacances de Février	4	18	22
Vacances de Pâques	3	18	21
Vacances de Juillet	14	29	43
Vacances d'août	13	19	32

Les effectifs en accueil périscolaire matins, soirs sont en légère hausse à Fromentières mais en baisse sur le Gault Soigny (23 enfants en moyenne contre 32 l'année précédente) et sur Montmirail (31 enfants en moyenne le matin contre 37 le soir). Par ailleurs les effectifs en centre de loisirs ont également tendance à diminuer avec des évolutions cependant variables selon les périodes. La plus significative est celle du mois de juillet avec 10 enfants de moins qu'à l'habitude.

Face à ce constat, la CCBC a modifié l'organisation du service en 2018, et renouvelé l'offre de loisirs, afin de gagner en qualité, et mieux satisfaire les usagers.

### TARIFS 2017

Les tarifs des accueils périscolaires et du centre de loisirs n'ont pas été modifiés en 2017. La tarification s'applique par tranche, en fonction du revenu fiscal de référence. Un dégrèvement est appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.

Tarifs services périscolaires			
TRANCHE	Revenu fiscal de référence mensuel	1 enfant	2 enfants et +
TRANCHE 1	< 1 500 €	1,90 € / heure	1,71 € / heure
TRANCHE 2	Compris entre 1 500 € et 3 000 €	2,15 € / heure	1,94 € / heure
TRANCHE 3	> 3 000 €	2,40 € / heure	2,16 € / heure

Tarifs centre de loisirs mercredis après-midi – Période scolaire					
Allocataire CAF		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Résident Extérieur CCBC
Tarif ½ journée sans repas	1 enfant	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
	2 enfants et +	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Tarif repas	Par enfant	4,20 €	4,30 €	4,50 €	4,50 €
Allocataire MSA		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Résident Extérieur CCBC
Tarif ½ journée sans repas	1 enfant	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
	2 enfants et +	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Tarif repas	Par enfant	4,20 €	4,30 €	4,50 €	4,50 €

Tarifs centre de loisirs « petites vacances »					
Allocataire CAF		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Résident Extérieur CCBC
Tarif ½ journée	1 enfant	5,50 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
	2 enfants et +	4,95 €	5,40 €	6,30 €	7,20 €
Tarif journée	1 enfant	11,50 €	12,50 €	13,50 €	16,00 €
	2 enfants et +	10,35 €	11,25 €	12,15 €	14,40 €
Tarif repas	Par enfant	4,20 €	4,30 €	4,50 €	4,50 €
Allocataire MSA		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Résident Extérieur CCBC
Tarif ½ journée sans repas	1 enfant	7,00 €	7,50 €	8,00 €	10,00 €
	2 enfants et +	6,30 €	6,75 €	7,20 €	9,00 €
Tarif journée	1 enfant	13,00 €	14,00 €	15,00 €	18,00 €
	2 enfants et +	11,70 €	12,60 €	13,50 €	16,20 €
Tarif repas	Par enfant	4,20 €	4,30 €	4,50 €	4,50 €

Tarifs applicables pour une semaine d'accueil (5 jours) en centre de loisirs l'été			
CAF	1 enfant inscrit	2 enfants et plus inscrits (tarif applicable par enfant)	Cantine / jour / enfant
Tranche 1	61,50 €	55,50 €	4,20 €
Tranche 2	63,50 €	57,00 €	4,30 €
Tranche 3	65,50 €	59,00 €	4,50 €
Communes extérieures	71,50 €	64,50 €	4,50 €
MSA			
Tranche 1	73,50 €	66,50 €	4,20 €
Tranche 2	75,50 €	68,00 €	4,30 €
Tranche 3	77,50 €	70,00 €	4,50 €
Communes extérieures	82,00 €	73,50 €	4,50 €

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE / CLSH DE MONTMIRAIL – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	32 176	Produits des services	77 597
Charges de personnel	116 364	Subventions de fonctionnement	44 783
Autres charges de gestion courante	593	Atténuations de charges	154
Charges exceptionnelles	124		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>149 257</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>122 534</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	3 595	FCTVA	236
<b>Total investissement</b>	<b>3 595</b>	<b>Total investissement</b>	<b>236</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>30 082</b>		

Les charges de fonctionnement sont restées stables (+0,9%) mais les recettes ont augmenté de 15,5%. Les produits des services progressent de 7 000 €, et les subventions de fonctionnement versées par la CAF sont en hausse de 14 000 €, le reliquat de l'année 2016 ayant été versé. Le solde à financer sur le service périscolaire/CLSH de Montmirail a donc diminué de 10 000 € sur l'année.

Les investissements ont concerné :

- La pose de films anti-flagrants, comme dans les établissements scolaires : 1 795 € HT.
- L'achat de mobilier : 1 200 € HT.

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	2 140	Produits des services	12 615
Charges de personnel	34 940	Subventions de fonctionnement	3 818
		Atténuations de charge	64
<b>Total fonctionnement</b>	<b>37 080</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>16 497</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	0	Recettes d'équipement	0
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>20 583</b>		

Les charges de fonctionnement ont diminué de près de 2 000 €, alors que les recettes ont augmenté d'autant, notamment grâce au versement d'une subvention de fonctionnement par la CAF. Il n'y a pas eu d'investissement pour ce service en 2017. Le solde à financer a diminué de 5 000 €.

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	339	Produits des services	7 245
Charges de personnel	19 013	Subventions de fonctionnement	945
<b>Total fonctionnement</b>	<b>19 352</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 190</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	0	FCTVA	24
<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>Total investissement</b>	<b>24</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>11 138</b>		

Le solde à financer a diminué de 2 000 € car les charges de personnel ont baissé de 1 000 €, et la CCBC a perçu une subvention de la CAF d'environ 1 000 € pour le fonctionnement de ce service.

## NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont été mise en place par la CCBC de septembre 2014 à juillet 2018, afin d'adapter les temps scolaires et périscolaires à la réforme des rythmes scolaires. Les NAP ont été organisés par la CCBC sous la forme d'accueils périscolaires déclarés (soumis à taux d'encadrement), dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), validé par l'inspection académique et suivi par un comité de pilotage. L'encadrement des activités est géré par l'équipe d'animation de la CCBC, sous la responsabilité de trois coordinatrices titulaires d'un BAFD. L'ensemble des locaux pouvant accueillir des enfants sont utilisés pour permettre une répartition cohérente des groupes : accueils périscolaires, écoles, gymnase scolaire, salles de la Maison des associations, ancienne cantine, etc...

Les taux de fréquentation des NAP à la rentrée 2017 étaient les suivants :

- Ecole maternelle de Montmirail : 36%, soit 45 élèves.
- Ecole maternelle de Fromentières : 62%, soit 28 élèves.
- Ecole maternelle de Le Gault Soigny : 72%, soit 18 élèves.
- Ecole élémentaire de Montmirail : 41%, soit 103 élèves.
- Ecole élémentaire de Fromentières : 79%, soit 73 élèves.
- Ecole élémentaire de Le Gault Soigny : 53%, soit 24 élèves.

Le taux de fréquentation des NAP a de nouveau légèrement diminué en 2017.

## COUT DES NAP – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	4 476	Produits des services	1 720
Charges de personnel	65 255	Subventions de fonctionnement	67 018
		Atténuations de charges	70
<b>Total fonctionnement</b>	<b>69 731</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>68 808</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	146	FCTVA	
<b>Total investissement</b>	<b>146</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>1 069</b>		

Les NAP ont été de nouveau quasiment à l'équilibre en 2017, grâce à une gestion très stricte des dépenses, qui a permis de les couvrir presque intégralement par les recettes versées par l'Etat au titre du fond de compensation, par la CAF au titre de la PSEJ et par les recettes issues de l'atelier « Rythmes et Chant ». Les investissements 2017 concernent l'achat de mobilier.

## **III. 6 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire est assuré en régie par l'équipe voirie composée de 7 agents, et par entreprises, pour les travaux d'entretien les plus importants, ainsi que pour la majorité des travaux d'investissement.

### TRAVAUX REALISES EN REGIE

Les travaux réalisés en régie sur la voirie communautaire en 2017 ont principalement concerné la pose de signalisation, des travaux de peinture routière, et des travaux de petites réparations sur diverses communes.

## CAMPAGNE DE FAUCHAGE 2017

L'entreprise GAUDEFROY était titulaire du marché de fauchage en 2017. 2 passes de fauchage ont été réalisées dans l'année, pour un montant d'environ 30 000 € HT.

## CAMPAGNE D'ENDUISAGE 2017

Le titulaire du marché de renouvellement des couches de surface est la société COLAS EST. Les dépenses consacrées à ces travaux d'entretien se sont élevées à seulement 66 000 € HT en 2017, contre 91 000 € HT l'année précédente. Le Conseil Départemental ne subventionnant plus les enduisages depuis 2014, la CCBC a été tenue de contraindre son programme de renouvellement.

COMMUNE	VOIES TRAITES
BERGERES SOUS MONTMIRAIL	Chemin des Rayons
	Chemin des Vignes
	Chemin du Pressoir
BOISSY LE REPOS	Impasse de la Vieille Route
CHARLEVILLE	Rue des Pompiers
	Rue du Val
	Chemin des Prés Bouville
LE GAULT SOIGNY	VC n°2 du Recoude à Sézanne
LE VEZIER	VC n°4 de Villeneuve la Lionne
MECRINGES	VC n°5 de Montmirail à Maclaunay
MONTMIRAIL	Rue de Vaux Clairois
	Rue de l'Ecole
	Rue du Faubourg de Paris
	Impasse de l'Ecole
TREFOLS	Chemin de la Sansonnerie
	Chemin des Vidames
VERDON	Chemin de Montigny

## COUT DU SERVICE VOIRIE – ANNEE 2017

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	196 125	Produits des services	137 474
Charges de personnel	456 840	FCTVA	25 490
		Produits exceptionnels	327
		Atténuations de charges	1 335
<b>Total fonctionnement</b>	<b>652 965</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>164 626</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	23 544	FCTVA	24 689
Immobilisations en cours	45 449	Subventions d'investissement	26 760
Opérations sous mandat	186 945	Opérations sous mandat	86 324
Régularisation subventions	26 760		
<b>Total investissement</b>	<b>282 698</b>	<b>Total investissement</b>	<b>137 773</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>633 264</b>		

Les charges à caractère général ont baissé de 5%, car le programme d'entretien de la voirie a diminué en 2017. Les recettes de fonctionnement ont par contre augmenté de 7%, grâce à l'extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie (et des bâtiments).

Le solde à financer en 2017 pour la compétence de la CCBC (hors opération sous mandat) s'élève à un peu plus de 532 000 €.

### **PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017**

- Travaux d'aménagement VRD à Janvilliers : 37 874 € HT
- Achat d'un véhicule de service (MASTER) en remplacement d'un véhicule H.S : 12 383 € HT
- Réfection du chemin de la Sansonnerie à Tréfols : 3 354 € HT
- Acquisition d'un désherbeur thermique : 2 748 € HT
- Achat de panneaux de signalisation : 1 594 € HT.

Enfin, la CCBC a réglé en 2017, en tant que maître d'ouvrage délégué, le solde des travaux d'aménagement de la traverse départementale de la Commune de Janvilliers, pour le compte du Département de la Marne et de la Commune de Janvilliers. Les montants avancés à ce titre en 2017 se sont élevés à près de 156 000 € HT.

### **III. 7 – COMPETENCES OPTIONNELLES EN MATIERE D' ACTIONS SOCIALES**

Dans le cadre de cette compétence, la CCBC adhère au CLIC (centre local d'information et de coordination) du Pays de Brie et Champagne basé à Sézanne, qui est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées, et leur entourage. La cotisation 2017 s'est élevée à 0,70 € par habitant, soit 5 337,50 € au total.

La CCBC adhère également à la Mission locale des Pays d'Épernay, Brie et Champagne qui est un espace d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. La cotisation s'est élevée à 1,45 € par habitant de la CCBC en 2017, comme l'année précédente, soit 11 056,25 €.

### **III. 8 – COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **A – LOISIRS ET TOURISME D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Depuis la loi du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme, est devenue une compétence obligatoire des Communautés de Communes. La CCBC a donc décidé de créer un Office de Tourisme sous statut associatif, par délibération du 14 mars 2017, et a demandé au Syndicat d'Initiative de Montmirail et sa Région de faire évoluer ses statuts, afin de transformer l'association existante en Office de Tourisme. L'ancien SIMR est ainsi devenu l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR), et la CCBC lui a délégué sa compétence promotion du tourisme par une convention d'objectifs et de financement.

La CCBC est représentée au CA par 5 membres, soit un tiers des membres de l'assemblée. Les délégués de la CCBC à l'OTMR sont : M. ROBIN, Mme BERAT, M. GUIOT, Mme GOHIN et M. LAURENT.

La CCBC a versé une subvention de 41 900 € à l'OTMR pour l'année 2017, conformément à la nouvelle convention d'objectifs qui prévoit une revalorisation annuelle de 2% du montant de la subvention.

#### **Principales manifestations organisées ou soutenues par le SIMR :**

- Journées découverte de la région.
- Participation au Salon du Tourisme à REIMS.
- Troc aux plantes.
- Samedis de la Découverte de juin à septembre.
- Journées du Patrimoine.

## **B – CONTINGENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

La contribution de la CCBC au SDIS a de nouveau augmentée de 2 000 €, et s'est élevée à 88 965 € en 2017.

La CCBC a également versé des subventions aux amicales des sapeurs-pompiers du territoire, pour un montant total de 1 560 €, soit 40 € par pompiers actifs + 130 € pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmort.

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise

Etienne DHUICQ